

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 13 avril 2016



PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 13 avril 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 35 et demande à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :

Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :

Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente au moment de l'appel nominatif : Marie TONNERRE

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président note qu'un amendement au rapport n° 6/1 est distribué aux Conseillers départementaux.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

DOSSIERS DU PRESIDENT

Concernant le rapport n° 1, Monsieur le Président annonce les candidatures suivantes :

- Madame Geneviève MANNARINO pour l'EHPAD Vuidet à La Capelle et l'EHPAD du Grand-Mont à Contres ;
- Monsieur Arnaud DECAGNY pour l'association « AGIR, le transport public indépendant » ;
- Messieurs Arnaud DECAGNY, Guy BRICOUT, Christian POIRET et Benoît VANDEWALLE pour la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources, transférées entre le Département et la Région.

Monsieur le Président évoque également, s'agissant du rapport n° 1, les désignations de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges publics.

Monsieur le Président présente enfin le rapport n° 2 relatif aux cotisations aux organismes.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : *Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle*

ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente : Marie TONNERRE

N° 1

DA/2016/70

OBJET :

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DE
DIFFERENTES INSTANCES, AVIS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL ET DESIGNATION DE PERSONNALITES
QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLEGES PUBLICS**

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose : « Le conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

1) Désignation de représentants du Département pour siéger au sein de diverses instances

A) EHPAD hors Département du Nord

Par courrier du 20 octobre 2015, Madame la Directrice de l'EHPAD du Grand-Mont à Contres (Département du Loir-et-Cher) sollicite la désignation d'un représentant du Département du Nord pour siéger au sein du conseil d'administration de son établissement en application de

l'article R.315.6 du code de l'action sociale qui détermine la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux et dont le 3^{ème} alinéa prévoit « la désignation de trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies ».

L'article R.315-11 du même code précise qu'en cas de pluralité de départements financeurs « aucun de ces départements ne peut détenir la totalité des sièges. La répartition des sièges à pouvoir entre ces départements s'effectue, en proportion de leurs financements respectifs à la date de l'élection, avec répartition des sièges restants au plus fort reste ».

A ce titre, dès qu'un résident d'un établissement hors Département bénéficie du financement de l'aide sociale du Département du Nord, et si aucun autre Département ne vient financer les frais d'hébergement d'autres résidents, le Département du Nord peut se voir proposer de siéger au sein des instances de cet établissement, sans limite géographique.

Pour mémoire, la Commission permanente du 11 mai 2015 avait désigné Madame Carole DEVOS pour siéger au sien de l'EHPAD Vuidet à La Capelle (Département de l'Aisne).

B) Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public (AGIR, le Transport public indépendant)

Lors de sa réunion du 12 octobre 2015, le Conseil départemental a délibéré sur l'adhésion du Département du Nord à l'association AGIR. Le Département n'ayant pas bénéficié des travaux, formations ou interventions de l'Association pour 2015, il a été décidé en accord avec celle-ci de reporter la cotisation versée en 2015 pour l'adhésion de 2016.

A ce titre, et en sa qualité d'autorité organisatrice de transport public de voyageurs, le Département du Nord est qualifié, conformément à l'article 5 des statuts de l'association, de membre associé.

En effet, l'association AGIR se compose de membres actifs, de membres associés, de membres partenaires et de membres d'honneurs.

L'assemblée générale se compose de l'intégralité des membres de l'association, mais seuls les représentants des membres actifs ont voix délibérative.

Le conseil d'administration comprend 20 membres élus parmi les membres actifs, les membres associés pouvant y siéger en qualité d'observateurs, uniquement après avoir fait acte écrit de candidature et après avoir été accepté par le conseil d'administration.

Il est néanmoins proposé de désigner un conseiller départemental pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration en qualité d'observateur.

c) Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées entre le Département et la Région

L'article 133 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) porte création d'une commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées entre le Département et la Région.

La commission est consultée sur l'évaluation préalable des charges correspondant aux compétences transférées et sur les modalités de leur compensation.

Présidée par le Président de la chambre régionale des comptes, elle est composée paritairement de quatre représentants du Département et de quatre représentants de la région.

Il est proposé de désigner les quatre représentants du Conseil départemental pour siéger au sein de ladite commission.

II) Désignation des Personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges publics et avis sur les personnalités désignées par le DASEN.

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Le mandat des personnalités qualifiées est arrivé à son terme le 31 août 2015.

Conformément aux 2 premiers alinéas de l'article R.421-15 dudit code, il convient de procéder à une nouvelle désignation, selon les principes suivants :

Lorsque le conseil d'administration comprend une seule personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sur proposition du chef d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'est pas lié par cet avis et le Département ne peut pas lui soumettre une proposition alternative).

Lorsque le conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées :

- la 1^{ère} est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement (sans avis du Conseil départemental) ;
- la seconde est désignée par le Conseil départemental.

Par délibérations du 16 novembre 2015, du 17 décembre 2015 et du 1^{er} février 2016, la Commission permanente et le Conseil départemental ont rendu un avis sur les personnalités qualifiées désignées par le DASEN.

Celui-ci recueillant les propositions des établissements au fur et à mesure, il est proposé d'émettre un avis sur la liste complémentaire de propositions de personnalités qualifiées, conformément au tableau joint en annexe n°2.

Concernant la désignation des secondes personnalités qualifiées, les conseillers départementaux des cantons sièges des collèges ont été saisis pour que leurs avis et/ou propositions soient recueillis. Le Conseil départemental est invité à entériner ces propositions en désignant les secondes personnalités qualifiées pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges publics repris en annexe n°3.

Je propose à la Commission Permanente :

- de désigner un conseiller départemental pour siéger au sein des conseils d'administration des EHPAD hors Département du Nord ;
- de désigner un conseiller départemental pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association AGIR ;
- d'émettre un avis sur la proposition de désignation, par l'autorité académique, des premières personnalités qualifiées, reprises au tableau joint en annexe 2 ;
- de désigner les personnalités qualifiées, reprises au tableau joint en annexe 3, pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges publics et pour lesquels le Département est l'autorité de désignation.

N° 2

DA/2016/71

OBJET :

COTISATIONS AUX ORGANISMES

Le Département du Nord afin de promouvoir son rayonnement peut s'appuyer sur différents organismes pour démultiplier ses actions ou participer à la mise en œuvre de ses politiques publiques.

A ce titre, le Département adhère et cotise depuis plusieurs années à certains organismes dont il peut attendre en retour un appui à l'exercice de ses compétences ou un relais pour l'expression de ses préoccupations. La participation à ces organismes permet au Département d'échanger sur un grand nombre de pratiques.

Dans un contexte budgétaire difficile, il est indispensable de réfléchir sur l'activation et l'objectivation des dépenses effectuées, aussi est-il nécessaire de s'interroger sur le nombre et les enjeux des adhésions et cotisations versées par le Département. Ces adhésions, considérées comme des partenariats, sont soumises à un principe d'annualité qui permet de se prononcer régulièrement sur les enjeux et l'intérêt qu'elles apportent au Département.

Une décision annuelle de renouvellement, conforme au caractère volontaire de l'adhésion, doit être prise pour l'ensemble des associations ayant fait l'objet d'une adhésion.

De nouvelles adhésions peuvent également être envisagées en fonction des évolutions législatives. C'est

pour partie le cas dans ce rapport.

Lors de sa réunion du 1^{er} février 2016, la Commission Permanente a décidé de différer la décision sur le renouvellement de l'adhésion à l'association AGIR et à l'Association des Départements et Régions cyclables (ADRC).

Pour l'association AGIR, il convient de décider ce renouvellement qui devrait donner lieu au paiement d'une cotisation de 9 600 € au titre de 2016. Cependant, l'adhésion pour l'année 2015 ayant été décidée par le Conseil départemental lors de sa réunion du 12 octobre 2015, le paiement de la cotisation y afférente ne s'est pas accompagnée d'une participation significative des services départementaux. En accord avec AGIR, la cotisation versée par mandat du 20 janvier 2016 peut être considérée versée au titre de l'année 2016. La décision sur le renouvellement ne s'accompagnerait donc d'aucun nouveau paiement au titre de 2016.

Pour l'ADRC, il convient de renouveler cette adhésion, moyennant une cotisation de 5 000 € au titre de 2016.

La Commission Permanente a délibéré, le 1^{er} février 2016, pour l'adhésion à 7 organismes pour un montant de 248 026,07 €.

Pour apprécier l'engagement du Département sur les crédits afférents aux cotisations aux organismes, il convient de tenir compte de la subvention annuelle versée à l'Agence Technique Départementale en vertu de la convention du 24 novembre 2000 et de son avenant n°4 du 21 juillet 2014, assise sur le nombre d'habitants du Département, soit 545 062,56 € pour 2016.

Je propose à la Commission Permanente :

- de décider d'adhérer à « AGIR, le transport public indépendant » pour l'année 2016, sachant que cette adhésion ne sera assortie du paiement d'aucune cotisation pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du Département à l'association des Départements et Régions Cyclables, reprise en annexe 1 et d'autoriser le versement de la cotisation correspondante, au titre de l'année 2016, soit 5 000 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au compte 930.202/6281 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
930.202/6281	826 000 €	793088,63 €	32911,37 €	5000 €	27911,37 €

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h40. 59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE) et Monsieur MARCHAND, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions des rapports n^{os} 1 et 2 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

• **Rapports n^{os} 1/1 et 1/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-Président en charge des Finances, du Contrôle de gestion et de l'Administration générale, présente les rapports 1/1 et 1/2 qui relèvent de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte

ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne

pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Frédéric MARCHAND, Marie TONNERRE

N° 1.1

DIRFI/2016/128

OBJET :

**PARTENORD HABITAT-GARANTIE SIMPLIFIEE :
78 LOGEMENTS POUR UN MONTANT DE 6 186 159 EUROS**

Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté de nouveaux critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficiaire de « l'aide personnalisée au logement ». Ils sont réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pouvant attribuer des prêts aidés par l'Etat.

Le Département est saisi d'une demande de garantie simplifiée destinée à des opérations de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de 78 logements sur divers sites par PARTENORD HABITAT pour un montant total de 6 186 159 euros, répartis de la manière suivante :

- Une opération d'acquisition-amélioration de 14 logements Boulevard Vaillant à Lille par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 657 000 €.
- Une opération de construction de 4 logements rue Nationale et Vendome à LANNOY par PARTENORD HABITAT pour un montant de 375 150 €.

- Une opération de réhabilitation de 60 logements rue de Picardie, Bâtiment Erable à MONS-EN-BAROEUL pour un montant total de 4 154 009 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 657 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°44122 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement d'acquisition-amélioration de 14 logements situés Boulevard Vaillant à LILLE,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 375 150,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°44377 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 4 logements situés rue Nationale et Vendome à LANNOY,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 154 009,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°45924 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 60 logements situés rue de Picardie-Bâtiment Erables à MONS EN BAROEUL,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

N° 1.2

DIRFI/2016/133**OBJET :****FINANCES****DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNT :**

**- PARTENORD HABITAT - EMPRUNT DE 10 000 000 €
AUPRES D'ARKEA BANQUE POUR FINANCER L'INJECTION
DANS SES OPERATIONS D'UNE QUOTE-PART D'EMPRUNT A
TAUX FIXE,
- OGECLA RENAISSANCE - EMPRUNTS D'UN MONTANT
TOTAL DE 9 000 000 EUROS POUR FINANCER LA
CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE A SOMAIN**

- 1) Dans le cadre de son ingénierie financière, et afin de profiter des taux fixes bancaires très attractifs proposés en ce moment, PARTENORD HABITAT a décidé d'injecter dans des opérations neuves ou d'acquisition-amélioration une quote-part d'emprunt à taux fixe, permettant ainsi d'optimiser l'équilibre financier de ses opérations.

Après examen des offres, PARTENORD HABITAT a retenu la proposition d'ARKEA pour un montant de 10 000 000 euros. Le contrat prévoit un déblocage des fonds sur une durée d'un an, ce qui offrira la possibilité d'utiliser cette enveloppe au fur et à mesure des besoins recensés, la quote-part injectée étant fonction de l'équilibre financier de l'opération.

PARTENORD HABITAT sollicite une garantie départementale à 100 % pour cet emprunt.

- 2) En 2014, l'OGEC La Renaissance a été créé et mandaté par l'OGEC Sainte Odile d'Abscon, l'OGEC Sainte Anne de Somain et l'OGEC Saint Joseph d'Aniche pour réaliser la fusion des établissements dont ils assurent la gestion et construire un nouvel établissement permettant de les accueillir.

Cette opération s'inscrit dans le plan d'adaptation du patrimoine immobilier du diocèse aux besoins scolaires qui prévoit :

- Le respect des réglementations relatives aux établissements recevant du public (sécurité incendie, accessibilité aux handicapés). Les bâtiments existants datent du 19^e siècle et la remise aux normes s'avère onéreuse.
- La réalisation des équipements indispensables pour accompagner l'évolution des programmes et des méthodes pédagogiques.
- Une fusion-construction : intérêt des 3 communes du fait d'une population globale de 27 000 habitants

(en hausse depuis 3 ans).

- Le choix d'un programme de reconstruction totale en périphérie des villes, en raison des flux routiers induits, mais aussi des transports scolaires.

La capacité maximale d'accueil de cet établissement est de 1 300 élèves.

L'ensemble des emplois que ce soit de l'éducation nationale ou du secteur privé sont pérennisés dans cette nouvelle structure.

Le choix retenu est celui d'un bail à construction entre l'OGEC La Renaissance et l'organisme propriétaire : construction du nouvel établissement sur un terrain appartenant à l'association propriétaire Cambrésis Ostrevant.

Le Conseil d'Administration de l'association Cambrésis Ostrevant accepte l'affectation du produit net des ventes des bâtiments (Ecole et Collège St Joseph Aniche, Ecole et Collège Ste Anne de Somain et Ecole Ste Odile d'Abscon) au financement du projet réalisé par l'OGEC La Renaissance.

A l'issue de la construction du nouvel établissement, les 3 OGEC, Sainte Odile d'Abscon, Sainte Anne de Somain et Saint Joseph d'Aniche seront dissous.

Le coût de l'opération s'élève à 10 500 000,00 €. Le plan de financement est le suivant :

Aide solidarité Association Cambrésis Ostrevant	1 500 000,00 €
Prêt Crédit Agricole	3 000 000,00 €
Prêt Crédit Mutuel	3 000 000,00 €
Prêt Société Générale	3 000 000,00 €
COUT TOTAL	10 500 000,00 €

L'OGEC La Renaissance envisage de contracter 3 emprunts : un emprunt auprès du Crédit Agricole de 3 000 000 euros, un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 3 000 000 euros et un emprunt auprès de la société générale de 3 000 000 euros.

L'OGEC La Renaissance sollicite la garantie départementale à hauteur de 80 % pour ces emprunts.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 10 000 000,00 € souscrit par

l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat
(ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès d'ARKEA

selon les caractéristiques reprises dans le tableau
ci-dessous :

Prêt auprès d'ARKEA	
CARACTERISTIQUES	
Montant total du prêt	10 000 000,00 €
Commission d'engagement	20 000,00 €
Garantie	100 % Conseil Départemental du Nord
Durée	180 mois
Taux d'intérêt fixe trimestriel	1,71 %
Amortissement	Linéaire
Base de Calcul des Intérêts	30/360
Base de Calcul des Intérêts intercalaires	Nombre de jours exacts/365 jours
Echéance	Trimestrielle

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PARTENORD HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et PARTENORD HABITAT, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec Arkea, en qualité de garant.
- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 3 000 000 € auprès du Crédit Mutuel, d'un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Société Générale et de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole que l'OGEC La Renaissance doit souscrire pour la construction d'un ensemble scolaire à Somain, aux conditions ci-après :

Prêt auprès de la banque Société Générale	
Montant total du prêt	3 000 000 €
Durée	264 mois (soit 22 ans)
Dont franchise partielle	24 mois (soit 2 ans)
Taux d'intérêt annuel	2,30 % (taux fixe) montant des échéances : 15.606,41 €/mois
Modalités	Amortissable en 240 mensualités
Montant des intérêts	5.750,00 € par mois durant lapériode de franchise
Frais de dossier	1 500 € (hors frais de timbrage etde prise de garantie)
Garantie	Département du Nord à hauteur de 80 %

Prêt auprès de la banque Crédit Mutuel	
Montant total du prêt	3 000 000 €
Durée	20 ans + 24 mois de différé
Taux d'intérêt annuel	1,97 % (taux fixe)
Frais de dossier	1 % du concours sollicité avec un maximum de 1 000 €
Garantie	Département du Nord à hauteur de 80 %
Souscription de parts sociales	15 € (remboursablesau terme de l'amortissement du prêt)

Prêt auprès de la banque Crédit Agricole	
Montant total du prêt	3 000 000 €
Durée	20 ans
Amortissement	Echéances constantes
Périodicité	Mensuelle
Taux d'intérêt annuel	2,25 % (taux fixe)
Différé	Différé d'amortissement en capital de 24 mois
Déblocage	Déblocage de la totalité de l'emprunt dans les 24 mois
Garantie	Département du Nord à hauteur de 80 %
Conditions suspensives	Sous réserve d'égalité de traitement entre les différents établissements composant le pool bancaire- Respect du plan de financement et accord de l'ensemble des partenaires bancaires
Frais	0,10 % du montant emprunté

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts pour 80% du montant total des prêts, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OGEC La Renaissance dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliquées seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de l'organisme financier ayant accordé l'emprunt, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département du Nord s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre L'OGEC La Renaissance et le Département, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que les contrats de prêt à intervenir avec le Crédit Mutuel, la Société Générale et le Crédit Agricole, en qualité de garant.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 H 44.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat. Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT ainsi que Monsieur SIEGLER sont membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum, ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur HIRAUX (membre du conseil

d'administration de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Monsieur PICK. Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CHRISTOPHE avait donné pouvoir à Madame ARLABOSSE. Madame ARLABOSSE ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

53 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Les propositions des rapports n^{os} 1/1 et 1/2 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n^o 1/3

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-Président en charge des Ressources humaines, présente le rapport 1/3 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène

QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente : Marie TONNERRE

N° 1.3

DGR/2016/163

OBJET :

MODIFICATION DE LA CONVENTION LIANT

**LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION DU COMITE DES
ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT
DU NORD**

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'association du COS bénéficie, pour l'année 2016, d'une subvention de 1 084 900 €, soit 95% du montant de la subvention 2015.

Eu égard à son besoin accru en trésorerie en début d'année, et pour faciliter son activité, il est proposé une révision des modalités de versement de cette subvention au COS. La convention signée par le Président du Département du Nord et par la Présidente de l'Association COS le 19 juillet 2009, dans son article 9, prévoit les modalités de versement de la subvention annuelle comme suit :

Article 9. La subvention sera créditée au compte du COS selon les procédures comptables en vigueur sur demande expresse de celui-ci en trois versements :

- 1^{er} versement : 35 % de la subvention accordée pour

l'année en cours ou à défaut de la subvention accordée l'année précédente, avant la fin du premier trimestre de l'année en cours,

- 2^{ème} versement : 35 % de la subvention accordée à la fin du second trimestre de l'année en cours, et au vu des premiers résultats provisoires de l'exercice précédent présentés en conseil d'administration,
- le solde : vers le 15 octobre de chaque année dans les conditions visées aux articles 15 et 16 de la présente convention.

Le Département ne verse le solde de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action, notamment au regard du montant disponible en trésorerie à la clôture des comptes, dans les mêmes conditions que celles précisées à l'article 6.

Il est proposé de modifier l'article 9 de la convention comme suit :

Article 9. La subvention sera créditée au compte du COS selon les procédures comptables en vigueur sur demande expresse de celui-ci en trois versements :

- 1^{er} versement de 50 %, en début d'année, de la subvention accordée pour l'année en cours ou à défaut de la subvention accordée l'année précédente,
- 2^{ème} versement : 30 % de la subvention accordée à la fin du second trimestre de l'année en cours, et au vu des premiers résultats provisoires de l'exercice précédent présentés en conseil d'administration,
- le solde : vers le 15 octobre de chaque année dans les conditions visées aux articles 15 et 16 de la présente convention.

Le Département ne verse le solde de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action, notamment au regard du montant disponible en trésorerie à la clôture des comptes, dans les mêmes conditions que celles précisées à l'article 6.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention du 19 juillet 2009, liant le Département et le COS, comme évoqué ci-dessus.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h45. 58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur MARCHAND.

La proposition du rapport n° 1/3 est adoptée par assentiment de la Commission permanente.

• **Rapport n° 1/4**

Monsieur Max-André PICK, Vice-Président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport 1/4 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente : Marie TONNERRE

N° 1.4

DAI/2016/135

OBJET :

**VENTES DE PARCELLES DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX
NON BATIS**

Le Département est propriétaire de terrains non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus (annexe I : Ventes) :

- terrain de 2 515 m² à Borre pour 1 € ;
- terrain de 960 m² à Borre pour 1 € ;
- terrain de 552 m² à Borre pour 276 € ;
- terrain de 999 m² à Hautmont pour 10 000 € ;
- terrain de 3 466 m² à Lille pour 138 640 € ;
- terrain de 187 m² à Marpent pour 100 € ;
- terrain de 54 m² à Strazeele pour 27 € ;
- terrain de 1 580 m² à Strazeele pour 1 € ;
- terrain de 3 975 m² à Strazeele pour 1 € ;
- terrain de 4 247 m² à Strazeele pour 2 123,50 €.

Je propose à la Commission Permanente :

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de délaissés de voirie routière qui ne sont plus utilisés pour la circulation, suite à des modifications de tracé ;
- d'approuver la mise en vente des terrains non bâtis aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles dans les tableaux ci-annexés si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'autoriser la signature des avant-contrats, les actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur l'article 936 du budget départemental.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18H46.

Monsieur MARCHAND est membre du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Euralille. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame CHASSAING (membre du conseil d'administration de la SPL Euralille) avait donné pouvoir à Monsieur CAUCHE. Monsieur WILMOTTE également concerné par la prévention des conflits d'intérêts avait donné pouvoir à Madame DEZITTER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 1/4 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

- **Rapport n° 2/1**

En l'absence de Monsieur Olivier HENNO, Vice-Président chargé de l'Insertion, Madame Geneviève MANNARINO présente le rapport 2/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël

VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente : Marie TONNERRE

N° 2.1

DLES/2016/137

OBJET :

ATTRIBUTION D'AVANCES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 A DIFFERENTS OPERATEURS POUR MENER DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ET AUX GESTIONNAIRES DE RESIDENCES HABITAT JEUNES - FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (RHJ-FJT) DU DEPARTEMENT DU NORD POUR MENER DES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES (RENOUVELLEMENT)

L'engagement du Département du Nord dans le logement se traduit par plusieurs axes d'intervention :

- le soutien d'actions sociales liées au logement menées par différents organismes et associations auprès de populations en difficulté d'accès et de maintien,
- le développement d'une politique cohérente pour favoriser l'accès des jeunes au logement à travers leur parcours résidentiel.

Les actions visent à lutter contre les exclusions pour permettre aux personnes de retrouver ou de conforter leur autonomie et leur maintien dans leur logement.

I – Actions d'accompagnement logement (AL) – annexe 1.

Conformément à la loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales, le Département pilote le FSL

depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le Règlement Intérieur du FSL vient préciser les modalités d'intervention du Département, notamment pour financer des actions d'accompagnement logement, déclinées par différents types de mesures individuelles et/ou collectives en vue d'apporter un soutien aux ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement durable, adapté et décent et de contribuer à leur autonomie.

Afin de permettre aux opérateurs de mener ces actions, le Conseil Général lors de sa réunion du 29 janvier 2007 a adopté le versement de la subvention départementale annuelle en deux parties :

- une avance de subvention pour l'année N correspondant à 60 % de l'année N-1.

Cette modalité a été adoptée en raison du délai nécessaire à l'élaboration des bilans détaillés inhérents au financement par types de mesure et à l'instruction des demandes de subventions sollicitées par les opérateurs ;

- un solde calculé à partir de la subvention globale déterminée pour l'année N après présentation des bilans d'actions de l'année N-1 et des propositions d'actions pour l'année en cours.

Par délibération de la Commission permanente du 1^{er} février 2016, des avances de subventions ont été attribuées à l'association SOLIHA (SOLidaires pour l'Habitat) Métropole Nord pour un montant total de 783 240 € en raison de la situation de l'association.

Le tableau joint en annexe reprend pour chacun des opérateurs le montant de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2015 et l'avance de subvention proposée pour 2016.

Exceptionnellement, les avances 2016 pour les associations VISA et BETHEL Hébergement sur le territoire de la DTPAS Métropole Roubaix-Tourcoing correspondent à 20 % de la subvention 2015 au regard des mesures réalisées en 2015.

Il est en conséquence proposé d'attribuer au titre de l'exercice 2016 des avances de subventions de fonctionnement d'un montant total de 2 598 147 € afin de permettre aux opérateurs retenus de poursuivre les actions sur les territoires concernés.

II- Actions d'accompagnement socio-éducatif au sein des Résidences Habitat Jeunes – Foyers de Jeunes Travailleurs (RHJ-FJT) (annexe 2).

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil départemental a adopté les propositions d'orientation d'évolution de la politique de prévention et de la protection de l'enfance.

Leur mise en œuvre se concrétisera dès 2016 au travers du Schéma enfance, jeunesse, famille décliné par territoire et du projet départemental de protection de l'Enfance.

L'une des orientations consiste à « Construire un projet partagé pour chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) » notamment en accompagnant les jeunes dès l'âge de 16 ans vers l'autonomie par la poursuite du projet Entrée dans la Vie d'Adulte (EVA) et au

moyen de l'aide financière Allocation jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

L'objectif est de pouvoir construire des parcours autonomes avec l'ensemble des acteurs partenaires du Département dont l'association Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ) et les gestionnaires de RHJ-FJT, dans des actions qui garantissent aux publics jeunes les moyens d'accéder à une réelle insertion sociale et professionnelle, en soutenant notamment l'accès au logement.

Comme le prévoit le Protocole d'accord en cours de réécriture, la subvention départementale est versée chaque année aux gestionnaires des Résidences Habitat Jeunes - FJT en deux parties :

- la première, en début d'année, à titre d'avance, correspondant à 60 % de la subvention de l'année N-1 ;
- la seconde, correspondant au solde, sur présentation du bilan de l'année N-1, et des propositions d'action pour l'année en cours et en fonction des crédits départementaux disponibles.

Le tableau joint en annexe reprend pour chacun des RHJ-FJT le montant de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2015 et l'avance de subvention proposée pour 2016.

Il est en conséquence proposé d'attribuer au titre de l'exercice 2016 des avances de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 672 762 € aux gestionnaires des quinze RHJ-FJT retenues, afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur les territoires concernés.

Nous proposons à la Commission Permanente :

- Pour les actions d'accompagnement logement (AL) :
 - d'attribuer des avances de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 2 598 147 € réparties dans l'annexe 1 jointe, à divers opérateurs pour mener des actions d'accompagnement logement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions établies en référence à la convention adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits affectés au FSL, article 9358 nature comptable 6558 du budget départemental de l'exercice 2016 ;

Le versement de ces avances sera effectué par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF du Nord), gestionnaire comptable et financier du Fonds de Solidarité Logement dans le cadre des crédits délégués à des organismes tiers ;

- Pour les actions d'accompagnement socio-éducatif au sein des Résidences Habitat Jeunes – Foyers de

Jeunes Travailleurs (RHJ-FJT) :

- d'attribuer des avances de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 1 672 762 € aux 9 associations gestionnaires de 15 Résidences Habitat Jeunes - Foyers de Jeunes Travailleurs, réparties dans le tableau joint en annexe 2, pour mener des actions socio-éducatives ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes établies en référence à la convention approuvée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 9358 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
art 9358 nc 6558 op 16P2110ov002 al fsl	12 671 355	783 240	11 888 115	2 598 147	9 289 968
art 9358 nc 6574p 16P2052ov002 FJT	2 812 436	0	2 812 436	1 672 762	1 139 674

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 49.

Madame SANCHEZ est membre du Conseil d'administration de l'association d'insertion par le logement du Douaisis. Monsieur DASSONVILLE est représentant de la Métropole Européenne de Lille au Conseil d'administration d'OSLO. Monsieur RINGOT est Président du CCAS de Gravelines. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur KANNER (Président d'honneur d'OSLO) avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

56 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 21 pouvoirs.

Monsieur DETAVERNIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI.

Madame BOISSEAUX et Monsieur MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n° 2/1 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2/2

Madame Geneviève MANNARINO présente le rapport 2/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO,

Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé : Patrick KANNER

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Didier MANIER, Marie TONNERRE

N° 2.2

DLES/2016/145

OBJET :

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) NORD

La Commission permanente du Conseil Général, par délibération du 13 octobre 2008 a approuvé les termes de la Convention relative à la gestion du FSL confiée par délégation à l'ADECAF, Association Départementale des Caisses d'Allocations Familiales du Nord.

Depuis deux avenants ont été approuvés :

- l'un, le 14 novembre 2011 relatif au transfert de la convention de l'ADECAF à la CAF du Nord sur le fondement de l'arrêté ministériel du 15 juillet 2011 créant cette dernière ;
- l'autre, le 16 novembre 2015 par délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental relatif aux modalités de gestion des aides spécifiques du FSL dans le cadre du dispositif départemental expérimental « Nord Energie Solidarité ».

Pour faire face aux dépenses du Fonds de Solidarité Logement, le Comité Directeur du FSL du 29 septembre 2015 a émis un avis favorable aux propositions de modifications du règlement intérieur du FSL émises par le Comité Technique d'Harmonisation du FSL, notamment celles relatives à la mise en place de prêts pour les aides financières d'aides à l'installation sur la base des modalités appliquées à ce jour aux aides aux impayés de loyer.

Le Conseil départemental, par délibération du 17 décembre 2015, a approuvé les termes de l'avenant n° 6 portant ainsi modifications du règlement intérieur du 27 mars 2006 et fixant au 1^{er} juillet 2016 la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

Le présent rapport a dès lors pour objet de proposer un avenant n° 3 à la convention de gestion entre la CAF du Nord et le Département intégrant les nouvelles dispositions de gestion relatives au traitement des aides à l'installation.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la Convention de gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) Nord joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h50. 56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 2/2 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• **Rapport n° 2/3**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/3 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia

DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJADENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé : Patrick KANNER

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Didier MANIER, Marie TONNERRE

N° 2.3

DPAPH/2016/153

OBJET :

**CONVENTION CNSA/DEPARTEMENT POUR LA
MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES
SERVICES D'AIDE A DOMICILE**

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a créé la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui parmi ses missions, reprend en les élargissant, celles du fonds de modernisation de l'aide à domicile. Elle cofinance, sur les crédits de la section IV de son budget, les programmes de modernisation et de professionnalisation des services d'aide à domicile. Cette priorité est mise en œuvre à titre principal, au travers de conventions pluriannuelles avec les branches employeurs du secteur, en particulier pour les actions de qualification et de professionnalisation des salariés du secteur ou par des conventions pluriannuelles avec les Départements volontaires, et par exception par les ARS (Agences Régionales de Santé) là où les Départements n'ont pas souhaité conventionner.

Le Département du Nord a passé avec la CNSA une première convention qui s'est achevée en 2014, avec un bilan médiocre au regard des objectifs prévus, une sous consommation des crédits alloués et une mobilisation faible des acteurs, qui ont privilégié les accords de branche.

Le bilan en a été tiré au sein du comité de suivi de l'aide à domicile pour en dégager les enseignements et préparer la nouvelle convention départementale sur des bases claires et différentes des axes d'intervention via les branches au service de la stratégie départementale relative au soutien à la vie à domicile.

Le secteur de l'aide à domicile continue à être confronté à des difficultés conjoncturelles et structurelles qui fragilisent son modèle économique. Au regard des enjeux sociaux majeurs pour la vie quotidienne des personnes âgées et en situation de handicap, le Département a déjà

pris depuis 2 ans des mesures de soutien au secteur : taux différencié de tarification à 2 % en 2015 et 1 % en 2016, avance de trésorerie portée à 90 %, suppression des tarifs plafonds, paiement direct de la PCH aux SAAD. Plusieurs services ont bénéficié du Fonds de Restructuration de l'Aide à Domicile (FRAD) alloué à l'ARS par la CNSA, après avis du Département ; mise en œuvre du plan d'action et de soutien des services d'aide à domicile par le Département. Cependant au moment de l'entrée en vigueur de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement le secteur de l'aide à domicile autorisé et agréé reste fragile.

Le Conseil départemental a récemment adopté le 17 décembre 2015, une délibération cadre relative à l'autonomie qui promeut le soutien à domicile, les formules innovantes d'inclusion en milieu ordinaire, les familles gouvernantes et l'accueil familial. L'adaptation, la consolidation et la structuration de la filière d'intervention à domicile sont donc indispensables. Par ailleurs, la loi d'adaptation de la société au vieillissement adoptée le 28 décembre 2015 réunit le régime juridique relatif aux services à domicile et confie au Département la responsabilité d'autorisation des services précédemment agréés par l'Etat soit 250 services qui rejoignent le champ de compétence du Département ; elle charge également le Département de promouvoir une politique départementale de prévention de l'autonomie élargissant ainsi son public au-delà des personnes dépendantes.

Aussi, je vous propose de poursuivre notre partenariat avec la CNSA.

Le plan d'action et de soutien et la délibération cadre du 17 décembre 2015 servent de base pour obtenir une contribution nationale au projet d'accompagnement du secteur, condition de sa consolidation. Des actions du plan telles le développement de la télégestion, l'accompagnement des mutualisations, le renforcement de la qualité de service ne peuvent être réalisées sans une association avec la CNSA. Ce nouveau projet permet d'obtenir un financement de nos actions à hauteur de 50 % en moyenne et à 80 % sur les actions relatives au développement du répit pour les aidants, pour une durée de trois ans.

Cette convention va mobiliser un montant total de 4.630.000 € dont 2.393.000 € provenant de la CNSA. Les actions financées dans cette convention s'articulent autour de 6 axes :

Axe 1 : la modernisation des structures d'aide à domicile

Axe 2 : soutenir la professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile

Axe 3 : structurer et renforcer le secteur de l'aide à domicile

Axe 4 : développer la qualité de l'offre de service et innover

Axe 5 : soutenir les aidants

Axe 6 : assurer la mise en œuvre et le suivi de l'accord cadre

L'axe 1 permet de développer les dispositifs de télégestion afin d'assurer une meilleure fluidité des tâches administratives et de contrôle.

L'axe 2 va permettre un renforcement de la professionnalisation des acteurs de l'aide à domicile sur le handicap dont l'activité est en pleine croissance et doit s'adapter à l'accompagnement des maladies neuro-dégénératives, mais aussi sur la bientraitance à domicile. Cet axe important va aussi favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA aux métiers de l'aide à domicile qui constitue un secteur d'emploi sous tension, au travers de nouvelles actions de préparation ou de mobilisation vers ces métiers qui souffrent d'un déficit d'image. Il renforcera aussi les formations des accueillants familiaux afin de mieux professionnaliser les familles d'accueil.

L'axe 3 permet d'appuyer la stratégie du Département à l'égard de l'ensemble du secteur par un diagnostic y compris financier du secteur agréé pour éclairer les choix d'évolution et de structuration des acteurs dans les territoires et des appuis aux gestionnaires qui s'engagent dans des mutations structurelles.

L'axe 4 doit permettre de renforcer l'animation de la diffusion des bonnes pratiques à domicile pour continuer à faire progresser la bientraitance. Des actions d'accompagnement seront aussi renforcées dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L'axe 5 accompagne la délibération cadre du département du 17 décembre 2015 en apportant un appui au soutien des aidants par le biais notamment de groupes de parole et de tests sur la faisabilité de plateforme de répit et d'aide aux aidants pour les aidants naturels des personnes en situation de handicap. Cette dernière action s'inscrit dans le contexte de vieillissement des aidants et des personnes en situation de handicap.

Enfin l'axe 6 prévoit le soutien dans l'animation et le suivi de la cette convention.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- de valider la convention type et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 51. 56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

La proposition du rapport n° 2/3 est adoptée par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2/4

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/4 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE,

Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé : Patrick KANNER

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Didier MANIER, Marie TONNERRE

N° 2.4

DPAPH/2016/148

OBJET :

CONTRIBUTION 2016 AU FINANCEMENT DU GIP/MDPH ET CONCLUSION DES CONVENTIONS FINANCIERES ANNUELLES

Le Département du Nord est un acteur essentiel dans le soutien aux personnes en situation de handicap. Il est compétent pour le versement des prestations de compensation et d'aide sociale ainsi que pour l'autorisation

et le financement des établissements et services. Il établit le schéma départemental relatif aux personnes en situation de handicap (voté le 26 mars 2012) en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et se trouve être l'interlocuteur privilégié des usagers par le biais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) constituée en Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2006. Le Président du Conseil Général en assure la présidence et il contribue, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 à l'égalité des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à son fonctionnement.

I- Les principes de fonctionnement de la MDPH.

La MDPH constitue la structure unique d'accueil et d'évaluation pour les enfants comme pour les adultes en situation de handicap. Elle délivre toutes les informations dont les personnes peuvent avoir besoin dans le cadre de leur projet de vie, instruit et évalue les demandes de prestations et de compensation. Elle est organisée en 5 secteurs géographiques, répartis sur 3 antennes locales (Villeneuve d'Ascq, Valenciennes et Dunkerque).

Le fonctionnement de la M.D.P.H. est assuré par la mise à disposition de moyens de l'Etat (Cohésion Sociale, Emploi, Education Nationale), de la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (C.N.S.A) ainsi que du Département. La convention constitutive du GIP signée le 26 décembre 2005, et ses avenants successifs précisent les apports financiers des membres au fonctionnement de la MDPH du Nord. Les contributions de chacun alimentent la partie ressources du budget du GIP.

C'est dans ce cadre que le Département s'est engagé à prendre en charge la mise à disposition de personnels et de locaux, ainsi que certaines prestations participant au bon fonctionnement de la MDPH.

II- Un volume d'activité croissant et un équilibre financier précaire malgré des efforts d'optimisation des recettes et de modernisation des procédures

Une montée en charge constante depuis 2006

Depuis sa création, la MDPH du Nord est confrontée à une inflation de l'activité qui complexifie le traitement des dossiers. Après avoir connu une augmentation de 9,3 % entre 2013 et 2014, le nombre de demandes déposées et enregistrées en 2015 a connu une nouvelle hausse de plus de 13,1 % par rapport à 2014. La MDPH a ainsi enregistré 197 716 demandes au cours de l'année 2015. Au sein de ces demandes, une part importante concerne des prestations relevant de la responsabilité de l'Etat (Cartes de stationnement, AAH et AEEH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Parmi les demandes relatives à des prestations de la compétence départementale, 12 297 demandes ont été enregistrées au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, soit 20,9 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Au total, près de 230 000 personnes ont aujourd'hui au moins un droit actif auprès de la MDPH.

Une MDPH engagée dans une démarche de recherche d'efficience

Dans ce contexte d'activité croissante, la MDPH du Nord s'est efforcée de trouver des marges d'efficience en modernisant ses procédures de travail grâce à la gestion électronique des documents et en organisant son activité par secteurs, dans une logique de proximité avec les usagers et de recherche de continuité des parcours. Tout en restant dans un cadre budgétaire maîtrisé (le budget primitif 2016 est construit sur une base d'économie de 5 %), elle a passé un nouveau palier quantitatif tout en réduisant les délais globaux de traitement. La MDPH du Nord s'inscrit également dans des projets nationaux, tel que le projet IMPACT, pour Innover et Moderniser les Processus MDPH pour l'Accès à la Compensation sur les Territoires, lancé par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, la CNSA, et la Direction Générale de la Cohésion sociale.

Un équilibre financier précaire malgré des demandes au national renouvelées

Malgré les efforts engagés par la MDPH avec le soutien financier du Département et du FEDER pour l'optimisation des ressources et la modernisation de son activité (dématérialisation des procédures de traitements des dossiers grâce à la gestion électronique des documents et à la numérisation des classothèques et du flux entrant), son fonctionnement reste cependant précaire et sa situation budgétaire, structurellement déséquilibrée, ainsi que le met en évidence, le rapport annuel sur les organismes associés, continue à se détériorer en raison des écarts importants des apports en personnel de l'Etat au regard de la convention constitutive du GIP et de l'absence d'actualisation depuis 2006 malgré la croissance permanente de l'activité. Les saisines nationales envoyées au nom des contributeurs du GIP dont l'une conjointe avec le Préfet de région en novembre et décembre 2015, sont en attente de réponse.

L'implication de la MDPH du Nord dans le projet national IMPACT n'a pas produit à ce stade d'effets sur la simplification des processus comme initialement attendu.

Aussi, le nombre de demandes gérées par agent reste bien au-dessus de la moyenne nationale (1 100 demandes traitées contre 740 au niveau national).

Dans ce contexte de hausse de l'activité et d'équilibre budgétaire fragilisé, le besoin de financement de la MDPH reste nettement supérieur aux recettes issues de la Convention Constitutive du GIP qui n'a pas été actualisée depuis la création de la MDPH.

Le concours national de la C.N.S.A qui donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle relative à la qualité de service avec le Département dont la dernière a été renouvelée le 29 novembre 2012 fera l'objet de nouvelles négociations avant l'été, pour effet janvier 2017. La signature de la nouvelle convention sera l'occasion pour le Département d'exprimer à nouveau le contexte très difficile dans lequel la MDPH doit inscrire son fonctionnement (recettes en baisse de l'Etat, manque de personnel, augmentation du nombre de demandes,

nouvelles mesures réglementaires impactant l'activité) et de réclamer des subventions complémentaires pour y faire face et ainsi répondre à l'exigence de qualité du service rendu aux usagers.

C'est pourquoi, en cohérence avec les priorités de la délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à l'autonomie, le Département réajustera, dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre à bâtir pour septembre, les moyens humains qu'il met à disposition de la MDPH. La convention de mise à disposition du personnel qui arrive à échéance en novembre 2016 sera revue en ce sens.

III – La contribution 2016 du Département au fonctionnement de la MDPH

C'est dans ce contexte, et conformément au plan de soutien adopté en 2011 (délibération n°DSPAPH/2011/1318 du 07 novembre 2011) que le Département s'est engagé à allouer, chaque année, à partir de 2012, un budget neutralisant les mises à disposition de personnels et de loyers. Son investissement se traduit également par l'octroi d'une subvention de fonctionnement et par la valorisation des contributions de ses services au fonctionnement de la MDPH (engagement n° 2 du plan de soutien : adopter un budget solidaire).

Compte-tenu de la nature des charges supportées par ce budget et de la situation fragile de la MDPH, il n'est pas envisageable de réduire les différentes lignes de dépense qui sont déjà soumises à un contrôle de gestion rigoureux, la MDPH s'étant engagée à participer à l'effort de gestion général.

Il convient de préciser que les charges de la MDPH sont décalées d'un exercice par rapport au budget du Département du Nord. Ainsi, les efforts supplémentaires opérés en 2015 pour assurer l'amélioration du fonctionnement de la MDPH (extension des locaux, dépenses d'informatisation liées à la GED) sont enregistrés en 2016.

Aussi, au titre de la gestion de l'année 2015, la contribution financière du Département se décomposera comme suit :

- 2 198 500,91 euros pour les charges du personnel, dus au titre de l'année 2015,
- 753 248,59 euros pour les locaux de la M.D.P.H, dus au titre de l'année 2015,
- 400 000 euros de subvention de fonctionnement,
- 174 000 euros de subvention fongibilité.

Le total de la contribution 2016 s'élèvera donc à 3 525 749,50 euros et sera versé avant la fin de l'exercice 2016.

Cette contribution départementale sera consacrée à la réalisation des objectifs suivants, pour lesquels la MDPH s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires :

- assurer le bon fonctionnement de la MDPH ;
- stabiliser les personnels dans leurs fonctions ;
- moderniser la gestion des dossiers ;
- traiter les dossiers reçus et limiter autant que possible le stock ;
- développer les processus et projets communs et les mutualisations avec l'administration départementale

pour participer au renforcement de l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap y compris en raison de l'âge.

La valorisation des contributions des services du Département au fonctionnement de la MDPH vient également s'ajouter à ce total bien que ne faisant pas l'objet de mouvements financiers. Elle est estimée pour 2015 à 1 327 150,50 euros.

La MDPH s'engage également, avant la fin de l'exercice, à rembourser au Département les sommes au titre des mises à disposition de personnel et des locaux pour 2015.

IV – La contribution 2016 du Département au fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a prévu que chaque MDPH gère un Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) chargé d'accorder les aides financières destinées aux personnes handicapées devant faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation du handicap (article L 146-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles), et après que les intéressés ont fait valoir l'ensemble de leurs droits.

La prestation de compensation du handicap est une prestation qui prend en charge les besoins de toute nature liés au handicap : charges liées à un besoin d'aides humaines, d'aides techniques, liés à l'aménagement du logement et du véhicule, etc... Le Fonds de compensation a donc une fonction de subsidiarité pour des dossiers présentant des restes à financer au-delà des prestations légales. Il aide principalement des bénéficiaires de la PCH. Il complète en ordre décroissant, les financements sur les besoins en aides techniques, les aménagements de domicile, les aménagements de véhicule.

Par délibérations n°DSPAPH/2007/1239 du 24 septembre 2007, n°DSPAPH du 06 décembre 2010, et n°DPAPH/2014/562 du 24 juin 2014, le Conseil Général du Nord a décidé de contribuer au financement du fonds départemental de compensation en signant la convention triennale organisant les modalités de fonctionnement du FDCH.

Un comité de gestion regroupant les représentants des contributeurs du fonds, à savoir les 4 CPAM du département, le Département du Nord, l'Etat et la MSA, est chargé de déterminer l'emploi des sommes versées par le fonds conformément au règlement intérieur voté par celui-ci.

Au total, au 1^{er} décembre 2015, le report du Fonds de Compensation était de 2 656 565,90 €.

L'année 2015 est marquée par l'achèvement de l'apurement de l'état des engagements pris par le FDCH depuis l'origine et un léger repli dans la consommation annuelle du fonds.

Après déduction des dossiers accordés par le Comité de Gestion et des montants engagés au 31 décembre 2015, le solde disponible est de 2 356 655,83 €.

L'abondement du fonds faisant l'objet de conventions financières annuelles ou pluriannuelles entre chacun des contributeurs et la MDPH, une nouvelle convention financière doit être signée pour l'année 2016 entre le Département et le GIP.

Au regard de la situation des engagements et paiements pluriannuels du Fonds de Compensation et de la contribution du Département au fonctionnement général de la MDPH ainsi qu'au fonds lui-même, il a été décidé pour 2016 de renouveler la participation du Département à hauteur de 40 000 €, en complément de l'apport en mise à disposition des moyens de fonctionnement, valorisés pour 4 postes.

Ces deux contributions relatives au fonctionnement de la MDPH et au fonctionnement du FDCH donnent lieu à des conventions financières 2016. Le Département sollicitera ses partenaires du GIP pour permettre à la MDPH de réaliser l'ensemble des missions qui lui sont dévolues par la loi dans le cadre de son équilibre global.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer pour l'année 2016 une contribution financière de soutien à l'amélioration du fonctionnement de la MDPH pour un montant de 3 525 749,50 euros ;
- d'attribuer pour l'année 2016 une contribution financière au titre du fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation du Handicap pour un montant de 40 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les deux conventions financières 2016 ;
- d'imputer les crédits nécessaires à cette dépense au sous-chapitre 9352 - nature comptable 6561 du budget départemental de l'exercice 2016.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 52.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF, déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de droit de la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées du Nord, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, 1^{er} Vice-Président.

Mesdames CHOAIN, CLERC-CUVELIER, COEVOET, DEPELCHIN, DESCAMPS-MARQUILLY, LEYS et MARTIN ainsi que Messieurs GOSSET et SIEGLER sont membres de la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées du Nord. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames BORIE, DUHAMEL et VARLET ainsi que Monsieur WATTEBLED avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LECERF, Mesdames DEPELCHIN, MARTIN et LEYS. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de

décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame BRIDOUX et Monsieur GODEFROY (membres de la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées du Nord) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DELANNOY et Madame FILLEUL. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Monsieur MARCHAND, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport n°2/4 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2/7

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/7 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne

pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJADENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTELED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé : Patrick KANNER

Absents : Anne-Sophie BOISSEAUX, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Marie TONNERRE

N° 2.7

DPAPH/2016/85

OBJET :

CONVENTIONS NOMINATIVES DE PRISE EN CHARGE DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET DES ETABLISSEMENTS SITES EN BELGIQUE

Pour les établissements belges non éligibles à une convention cadre, le renouvellement des conventions nominatives perdure jusqu'au départ de la personne en situation de handicap prise en charge. Seuls les relais concernant des personnes adultes en situation de handicap maintenues dans les établissements enfance au titre de l'amendement Creton feront l'objet d'une nouvelle convention.

Ces établissements belges accueillent :

- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par la Caisse d'Assurance Maladie jusqu'à l'âge de 20 ans,
- des enfants et adolescents en situation de handicap dont la prise en charge est assurée par les organismes de l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à l'âge de 21 ans,
- des adultes en situation de handicap.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente la personne soit vers un foyer d'hébergement ou un foyer occupationnel, de compétence départementale, soit vers une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.), de compétence Etat, soit vers un foyer d'accueil médicalisé de compétence conjointe.

Les personnes en situation de handicap peuvent ensuite être accueillies en Belgique sous réserve de dérogation.

Dans les établissements non éligibles à une convention cadre, il est nécessaire, pour prendre en charge au titre de l'Aide Sociale le prix de journée du foyer, de prévoir une convention individuelle.

Ces dérogations entrent depuis peu dans un cadre national de gestion des situations complexes en lien avec les services des ARS. Toute solution d'accompagnement sur le territoire national doit au préalable avoir été proposée. Le placement en Belgique demeure dérogatoire. Le Département du Nord s'est toujours inscrit dans ce cadre.

Un tableau récapitulatif, distinguant d'une part les nouvelles conventions individuelles et d'autre part les renouvellements de conventions individuelles, est joint en annexe de ce rapport. Il reprend pour chaque établissement :

- l'établissement d'accueil,
- l'adresse de l'établissement,
- l'orientation de la CDAPH,
- la spécificité de l'accueil,
- le prix de journée,
- le nom de la personne,
- les dates de début et de fin de validité de la convention.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'adopter la convention nominative type selon le modèle joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les foyers belges pour la prise en charge des frais de séjour des personnes désignées (cf. tableau des autorisations de placements joint en annexe) ;
- d'imputer les crédits nécessaires au financement de cette dépense à l'article 9352 nature comptable 65242 du budget départemental de l'exercice 2016.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h54. 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 2/7 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• **Rapport n° 2/5**

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/5 qui concerne l'attribution d'une participation financière aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et la convention de paiement relative aux CLIC.

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre la diminution de la subvention. Il exprime, par ailleurs, son inquiétude en ce qui concerne la reconfiguration des périmètres des CLIC.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT revient sur les propositions relatives au regroupement des CLIC, à l'équipe pluridisciplinaire, à l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle note également que, dès 2016, une diminution des budgets des CLIC de 5 % est annoncée et s'interroge, par ailleurs, sur le travail de concertation souhaitée.

Madame STANIEC-WAVRANT précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre le rapport 2/5.

Madame Geneviève MANNARINO fait observer que l'objectif est de rendre les dispositifs plus lisibles, plus efficaces.

Madame MANNARINO revient sur la question des Relais Autonomie ainsi que sur le travail de concertation qui sera mené.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves

DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente : Marie TONNERRE

N° 2.5

DPAPH/2016/86

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION CONVENTION DE PAIEMENT RELATIVE AUX CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a désigné le Département chef de file des politiques gérontologiques. A ce titre, depuis le 1^{er} janvier 2005 il est devenu seul responsable de la coordination gérontologique. En application de ces dispositions, le Président du Conseil Général autorise, par arrêté, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015 vient conforter l'action du Département pour améliorer l'information et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants vers une offre adaptée, lisible, et diversifiée.

Cette action est menée par des services dédiés tels que les CLIC(s) qui assurent les missions suivantes :

- accueil, écoute, information et orientation ;
- évaluation des besoins, élaboration du plan d'accompagnement personnalisé ;
- mise en œuvre, suivi et adaptation du plan d'accompagnement personnalisé ;
- coordination autour de la personne.

La délibération du 17 décembre 2015 relative à la politique départementale de l'autonomie définit un cadre renouvelé de la prise en charge des Nordistes âgés et/ou en situation de handicap. Elle a pour ambition de simplifier avec l'implication de la MDPH l'accès aux services, de rendre compréhensibles et complémentaires des dispositifs nombreux et juxtaposés. C'est dans cette perspective que des « Relais Autonomie » ouverts aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap seront constitués en proximité dans les territoires.

L'année 2016 permettra aux CLIC d'intégrer ces nouvelles orientations départementales, à savoir :

- une reconfiguration de leur périmètre à l'échelle intercommunale, de manière à leur donner de nouvelles perspectives de collaboration avec les EPCI dans les domaines du logement et du transport, en tenant compte de l'autonomie, de la mobilité et de la sécurité des publics fragilisés ;

- un regroupement qui permette l'optimisation des postes au sein de chaque CLIC, le Département ayant vocation à promouvoir une équipe de Coordinateurs à la personne qui soit à la fois pluridisciplinaire à l'interne (soit une plus-value de prise en charge pour les personnes accompagnées) et complémentaire des ressources présentes chez les partenaires et dans les services territorialisés (de manière à éviter aussi le doublonnage de compétences) ;
- une ouverture aux personnes en situation de handicap alors que ces structures étaient exclusivement dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans jusqu'ici.

Un nouveau cahier des charges, élaboré en concertation, inscrira les CLIC dans cette nouvelle approche des « Relais Autonomie » qui recherche l'adéquation aux attentes nouvelles des publics, la cohérence avec le cadre législatif rénové (lois santé d'une part et d'adaptation de la société au vieillissement d'autre part) et la capacité à porter les nouvelles ambitions relatives à la prévention de la perte d'autonomie et par le renforcement des solutions de répit.

A l'issue d'une concertation politique et technique, un schéma d'évolution de regroupement sera arrêté fin 2016. Il prendra en compte les réalités intercommunales, les spécificités démographiques et les initiatives déjà engagées.

L'année 2016 étant une année de transition pour les CLIC, la délibération proposée vise à permettre le versement de la participation départementale attribuée depuis 2006. Les modalités conventionnelles sont reproduites en 2016, hormis sur deux points :

1. Redimensionner les CLIC en les regroupant et opérer des mutualisations qui permettent d'envisager une baisse du subventionnement de chacun des CLIC de 5 % pour traduire les évolutions attendues de la réduction de leur nombre et tenir compte aussi de la dispersion des financements départementaux à l'heure de contraintes budgétaires particulièrement fortes pour la collectivité. Une révision des critères de répartition de l'enveloppe départementale sera trouvée à partir de 2017 en fonction du nombre de CLIC autorisés à l'issue des regroupements opérés.
2. Le versement de la subvention 2016 est facilité : plutôt qu'un versement sous forme d'acompte et de solde, il s'opèrera en une seule fois de manière à faciliter pour les gestionnaires de CLIC la reconfiguration attendue.

Ce versement est subordonné à la signature de la convention ci-annexée entre le Département du Nord et l'organisme porteur du CLIC.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée liant le Département aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques autorisés ;
- d'attribuer une subvention départementale aux CLIC repris dans le tableau ci-joint ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits nécessaires à l'article 9353, nature comptable 65734, 65737 et 6574 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
Article 9353 nature comptable 6574	2 375 000	0	2 375 000	2 375 000	0
Article 9353 nature comptable 65734	95 000	0	95 000	95 000	0
Article 9353 nature comptable 65737	494 000	0	494 000	494 000	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 55.

Un membre de la famille de Madame ARLABOSSE exerce au sein de l'APAPAD. Madame BOISSEAU est membre du Conseil d'administration de l'association « Instance de coordination gérontologique de Carrières et Solesmes ». Madame COEVOET est membre du Conseil d'administration de l'association C.L.E.L.I.A. Monsieur DASSONVILLE est membre du Conseil d'administration d'Euralys Syndicat Intercommunal. Madame DEPELCHIN et Monsieur GOSSET sont membres du Conseil d'administration du CLIC des Géants de Flandre. Monsieur DRIEUX est membre de droit du Conseil d'administration de l'association « L.E.C.O.S du Haut Escaut ». Monsieur SIEGLER est membre consultatif du Conseil d'administration de l'association « Entour'Age ». Madame STANIEC-

WAVRANT est membre du Conseil d'administration du CCAS de Lille. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur CHRISTOPHE et Madame DUHAMEL avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames ARLABOSSE et DEPELCHIN. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame BECUE (Vice-Présidente du CCAS de Tourcoing) et Monsieur WILMOTTE (membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Quesnoy) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur CABAYE et à Madame DEZITTER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces

pouvoirs pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur KANNER) et MARCHAND.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 H 05.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 9 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 66

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 38 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 2/5 sont adoptées à la majorité.

• **Rapport n° 2/6**

A la demande de Monsieur le Président, Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/6 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-

Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 2.6

DPAPH/2016/100

OBJET :

ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 AU TITRE DE L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

Les accueils de jour pour personnes âgées offrent une solution alternative originale à l'hospitalisation et au transfert en établissement. Ils facilitent le maintien à domicile de la personne âgée isolée et en perte d'autonomie physique ou psychique, en évitant l'épuisement de l'entourage. C'est aussi une réponse aux situations d'urgence : hospitalisation ou décès du conjoint, détresse ou départ en vacances des aidants.

Ils soulagent ainsi les proches, les aident à accepter une situation nouvelle sans culpabilité et les informent sur les aides, les droits, les autres services, préparent même à une entrée en établissement si l'état de santé de la personne

accueillie ne lui permet plus de fréquenter cette structure.

L'accueil de jour contribue au soutien à domicile tel que prévu dans la délibération cadre du 17 décembre 2015 relative à la politique de l'autonomie et la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 parue au journal officiel le 29 décembre 2015.

Les accueils de jour peuvent être intégrés dans les établissements d'hébergement permanent mais peuvent également constituer des services autonomes.

Les structures reprises dans le tableau en annexe ont été autorisées par arrêté conjoint Etat/Département du Nord à créer des places d'Accueil de jour au sein des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes.

Le Département poursuit donc, en application du schéma et dans le cadre d'une politique volontariste, trois objectifs :

- le maintien des personnes âgées à domicile,
- la préparation à une prise en charge permanente si elle s'avère nécessaire,
- l'aide aux aidants.

Par délibération en date du 14 novembre 2005, fixant les critères de financement des structures d'Accueil de jour pour Personnes Agées atteintes de la maladie d'Alzheimer, le Département du Nord accorde une participation financière forfaitaire au fonctionnement de 20 € par place et par jour (hébergement et transport). Cette participation peut être calculée par demi-journée, soit 10 €.

Aussi, la participation financière forfaitaire pour l'année 2016 sera attribuée suivant les modalités de la convention type ci-jointe en annexe et pour toute la durée de celle-ci.

Un tableau récapitulatif, reprenant pour chaque établissement :

- l'organisme gestionnaire,
 - le nom de l'établissement,
 - la date de l'arrêté d'autorisation,
 - le nombre de places,
 - le nombre de jours prévisionnels pour l'année 2016,
 - la participation financière pour l'année 2016,
- est joint en annexe de ce rapport.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une participation forfaitaire au fonctionnement de l'accueil de jour de 20 € par jour et par place aux établissements repris dans le tableau joint en annexe pour l'année 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives aux participations forfaitaires au fonctionnement de l'accueil de jour, suivant le modèle joint au rapport,
- d'imputer les dépenses de fonctionnement correspondantes sur les crédits nécessaires inscrits à l'article 9353 natures comptables 65737, 65734 et 6574 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
65737/9353	1 165 000 €	0	1 165 000 €	1 165 000 €	0
6574/9353	862 200 €	0	862 200 €	862 200 €	0
65734/9353	156 000 €	0	156 000 €	156 000 €	0

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 05.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur LECERF déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Les Provinces du Nord, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur POIRET, 1^{er} Vice-Président.

Un membre de la famille de Madame ARLABOSSE exerce au sein de l'APAPAD. Mesdames CLERC-CUVELIER, LEYS, MANNARINO et MASQUELIER ainsi que Messieurs BEAUCHAMP et HOUSSIN sont respectivement membres des Conseils de surveillance des Centres Hospitaliers de Le Cateau-Cambrésis, Seclin, Valenciennes, Haubourdin, Douai et Comines. Monsieur PLOUY est membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Armentières et du conseil d'administration de la Fondation Henry Delerue

d'Houplines.

Madame FREMAUX et Monsieur DASSONVILLE sont respectivement membres des Conseils d'administration des EHPAD « Les Provinces du Nord » et « La Colombe ».

Monsieur WAYMEL est membre du Conseil d'administration de la résidence Amitiés d'Automne.

Messieurs RINGOT et VICOT sont respectivement Présidents des CCAS de Gravelines et Lomme. Monsieur VANDEWALLE est Vice-Président du CCAS de Coudekerque-Branche.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames BREDA et VANPEENE ainsi que Messieurs CHRISTOPHE, RAGAZZO et WATTEBLED avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP et Mesdames FREMAUX, ARLABOSSE, MASQUELIER et LEYS. Ces derniers

ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BECUE (Vice-Présidente du CCAS de Tourcoing), CHASSAING (membre du Conseil d'administration de la Résidence OBERT) et DEVOS (membre du Conseil d'administration de l'EHPAD « Chemin Vert ») ainsi que Messieurs HIRAUX (membre du Conseil d'administration de l'EHPAD « Chemin Vert ») et WILMOTTE (membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Le Quesnoy) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs CABAYE, CAUCHE, DECAGNY, PICK et Madame DEZITTER. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BORIE (membre du Conseil d'administration de la Fondation Henry DELERUE d'Houplines), CIETERS (membre du Conseil d'administration de la Résidence Amitiés d'Automne) et Monsieur HENNO (membre du Conseil d'administration de la Résidence OBERT) avait donné pouvoir respectivement à Messieurs LECERF (membre du Conseil d'administration de l'EHPAD « Les Provinces du Nord »), WAYMEL (lui-même membre du Conseil d'administration de la résidence Amitiés d'Automne) et Madame MANNARINO (membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Valenciennes). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoirs ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

41 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 2/6 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n° 2/8

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'Autonomie, présente le rapport 2/8 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-

Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 2.8

DPAPH/2016/59

OBJET :

DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE D'UNE CREANCE FORMULEES PAR DES USAGERS AU TITRE DE L'ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE (ACTP), LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH), L'ALLOCATION D'ACCUEIL FAMILIAL (AAF), L'AIDE SOCIALE GENERALE (ASG), L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE FORFAITAIRE, A DOMICILE, EN ETABLISSEMENT (APA), LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE (PSD)

Le Département du Nord a étudié les demandes de remises gracieuses qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus résultent notamment des changements de situation suivants :

- révision de l'allocation, décès de l'utilisateur, hospitalisation, placement (établissement, famille d'accueil), non cumul d'allocations, double paiement, contrôle d'effectivité, changement de département, sortie du territoire Français, annulation de la demande par l'allocataire.

La délibération du Conseil Général n° DSPAPH/2007/384 en date du 2 avril 2007 établit les critères de gestion des remises gracieuses. Ces critères prennent en compte principalement :

- le calcul d'une moyenne économique journalière inférieure ou égale à 6 euros,
- des éléments de la situation sociale ainsi que les modalités de traitement administratif du dossier.

Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'accorder une remise gracieuse partielle ou totale de la créance due au titre de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation d'accueil familial (AAF), l'aide sociale générale (ASG), l'allocation personnalisée d'autonomie forfaitaire, à domicile, en établissement (APA), la prestation spécifique dépendance (PSD), pour les personnes reprises dans le tableau annexé au rapport.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19h05
56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

La proposition du rapport n° 2/8 est adoptée par assentiment de la Commission permanente.

Monsieur le Président propose d'examiner les rapports 6/1 et 6/2 qui relèvent de la délégation de Monsieur Guy BRICOUT, Vice-Président chargé de l'Aménagement du territoire, car ce dernier doit absolument partir.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• Rapport n° 6/1

Monsieur Guy BRICOUT, Vice-Président chargé de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 6/1

(Annexe financière de la convention cadre de partenariat et d'objectifs 2015-2017 entre le Département et le CAUE) et souligne qu'un amendement a été déposé.

Madame Martine FILLEUL indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport au regard de la baisse de 8 % du financement infligée au CAUE, qui pourrait entraîner un deuxième plan de licenciements au sein de cette structure.

Madame FILLEUL note une contradiction entre, d'un côté, la volonté du Département d'apporter plus d'ingénierie aux communes et, d'un autre côté, l'affaiblissement d'un outil d'ingénierie unanimement reconnu pour les prestations et l'aide gratuite apportées aux petites communes.

Madame FILLEUL signale enfin que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sera vigilant et attentif au fléchage de la taxe qui est rendue obligatoire par la loi au CAUE.

Monsieur le Président précise que le CAUE a traversé des périodes lourdes de turbulences qui ne datent pas d'hier. Il souligne la volonté de procéder à un audit de cette structure et indique qu'à la suite de celui-ci, le Département sera amené à envisager de nouveau le montant de la subvention.

Monsieur Michel PLOUY rappelle que le plan de licenciements évoqué par Madame Martine FILLEUL a eu lieu en 2014, sous la précédente majorité départementale.

Monsieur PLOUY précise qu'il n'est pas question de licenciements aujourd'hui. Il souligne que, pour l'instant, des solutions aux problèmes financiers sont recherchées et indique qu'un audit a ainsi été demandé.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera également contre ce rapport puisque la subvention diminue. Il ajoute que la réduction des moyens du CAUE aura pour conséquence une baisse des services rendus aux communes.

Monsieur le Président apporte des précisions complémentaires concernant le CAUE et la question de l'ingénierie.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS,

Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE

N° 6.1

DPAE/2016/98

OBJET :

ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2015-2017 ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE CAUE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2016

Le partenariat entre le Département et le CAUE du Nord

a donné lieu à la signature le 25 février 2015 d'une convention-cadre de partenariat et d'objectifs pour les années 2015 à 2017. Celle-ci détaille les missions du CAUE dans les quatre axes définis par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 : conseil aux particuliers, conseil aux collectivités locales, formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités locales, information et sensibilisation des publics. Elle expose également les domaines dans lesquels le CAUE appuie les politiques départementales. Cette convention-cadre est assortie de deux annexes : l'une consacrée au suivi de l'activité de l'association, l'autre financière et faisant l'objet d'une révision annuelle.

Le présent rapport détermine les modalités de financement du CAUE pour l'année 2016. Les relations financières entre le Département et le CAUE du Nord sont régies par la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010. Le 12 octobre 2015, le Conseil Départemental a adopté une délibération mettant fin au taux de répartition de la Taxe d'Aménagement entre le CAUE et les Espaces Naturels Sensibles.

Au vu de cette dernière et compte tenu des efforts d'adaptation demandés aux organismes associés dans le contexte financier actuel du Département, le financement du CAUE pour 2016 se fera sous la forme d'une subvention d'un montant de 1 409 700 €.

Par délibération du Conseil Départemental en date du 01 février 2016, une subvention de 375 000 € a été octroyée à l'association pour assurer le financement du 1^{er} trimestre 2016, dans l'attente du vote du budget départemental. En conséquence, le solde à verser pour la période d'avril à décembre 2016 s'établit à 1 034 700 €.

Les modalités de règlement sont précisées dans l'annexe financière de l'exercice 2016, jointe au présent rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention globale de 1 409 700 € au CAUE au titre de l'exercice 2016, le solde à verser pour la période d'avril à décembre 2016 s'établissant à 1 034 700 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9371, nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2016 (opération 16P777OV001).

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9371 6574 (16P777OV001)	1 409 700	375 000	1 034 700	1 034 700	0

AMENDEMENT AU RAPPORT DPAE/2016/98

Annexe financière de la Convention-cadre de partenariat et d'objectifs 2015-2017 entre le Département et le CAUE - Financement pour l'année 2016.

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapport DPAE/2016/98 détermine les modalités de financement du CAUE pour l'année 2016 en faisant référence au financement du CAUE par voie de subvention

conformément à la délibération du 12 octobre 2015. Le présent amendement vient établir le principe d'une participation du Département en référence à la taxe d'aménagement tel que le prévoit la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010.

AMENDEMENT

* Les propositions de décision figurant en conclusion du rapport sont rédigées comme suit :

IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9371 6574 (16P7770V001)	1 409 700	375 000	1 034 700	1 034 700	0

* L'article 2 de l'annexe financière à la convention-cadre de partenariat et d'objectifs Année 2016 entre le Département et le CAUE du Nord est rédigé comme suit :

« Article 2 : Financement départemental

Le 12 octobre 2015, le Conseil Départemental a adopté une délibération mettant fin au taux de répartition de la Taxe d'Aménagement entre le CAUE et les Espaces Naturels Sensibles. Le financement départemental au CAUE se fera au moyen d'une participation de 1 409 700 € en 2016 ».

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19H08.

Monsieur PLOUY est Président du conseil d'administration du CAUE. Mesdames FILLEUL et ZOUGGAGH ainsi que Monsieur CAUCHE sont membres du conseil d'administration du CAUE. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CHASSAING et Monsieur GODEFROY avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur CAUCHE et Madame FILLEUL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs dans cette affaire.

Madame CIETERS et Monsieur WATTEBLED (membres du conseil d'administration du CAUE) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur WAYMEL et Madame LEYS. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VERFAILLIE.

- « d'attribuer une participation de 1 409 700 € au CAUE au titre de l'exercice 2016 représentant 16,58 % du montant collecté de la taxe d'aménagement, le solde à verser pour la période d'avril à décembre 2016 s'établissant à 1 034 700 €
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9371, nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2016 (opération 16P7770V001). »

Monsieur WAYMEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19H16.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 71 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 71

Majorité des suffrages exprimés : 36

Pour : 45 (Groupe Union Pour le Nord et Monsieur RENAUD)

Contre : 26 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés sauf Monsieur RENAUD)

Les propositions du rapport n° 6/1 amendé sont adoptées à la majorité.

• **Rapport n° 6/2**

Monsieur Guy BRICOUT, Vice-Président chargé de l'Aménagement du territoire, présente le rapport 6/2 relatif aux avis du Département sur les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI revient sur l'avis réservé concernant le projet de PLU de Mérignies.

Monsieur le Président propose de suivre la proposition faite dans le cadre de ce rapport.

Intervenant sur le PLU d'Erchin, Monsieur BEAUCHAMP rappelle que cette commune a été victime, il y a quelques années, d'inondations assez importantes et

de coulées de boues. Il fait observer le travail qui a été effectué afin d'éviter que de tels phénomènes ne se reproduisent et pense que ce travail doit être pris en compte dans le cadre de ce document.

Monsieur le Président indique qu'une vérification sera faite et qu'une réponse écrite sera adressée à Monsieur BEAUCHAMP.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth

MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE

N° 6.2

DPAE/2016/91

OBJET :

AVIS DU DEPARTEMENT SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES DE FLAUMONT-WAUDRECHIES, D'ENGLFONTAINE, DE LIESSIES, DE GUSSIGNIES (ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE), D'ERCHIN (ARRONDISSEMENT DE DOUAI) ET DE MERIGNIES (ARRONDISSEMENT DE LILLE)

La politique aménagement du territoire repose actuellement sur les piliers suivants :

- Instruction des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale) en tant que Personne Publique Associée ;
- Subventions aux tiers sur le financement des grands projets (moratoire pour l'année 2015) ;
- Suivi des grands projets auxquels participent le Département (Canal Seine Nord Europe, BA103) ;
- Partenariats, notamment institutionnels (CPER, DRA Egalité des territoires, Mission Bassin Minier...) ;
- Suivi des organismes associés et des outils dédiés à l'aménagement des territoires du Nord (Douges, Nordsem).

Dans le présent rapport, la validation des avis concernant 6 PLU est portée au vote de la commission permanente :

Avis du Département sur 6 PLU

En application de l'article L 121-4 du Code de l'urbanisme, les départements sont associés à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des PLU.

En tant que Personne Publique Associée (PPA), le Département du Nord met en avant les principes d'aménagement auxquels il est attaché, au titre de ses compétences et au regard des documents cadres dont il est partenaire.

Il participe à l'élaboration des projets et émet un avis formalisé en fin de procédure.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, les projets de PLU des communes reprises

dans le tableau suivant, ont été notifiés au Conseil Départemental pour avis :

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	AVIS PROPOSE
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Avesnois	Favorable
ENGLEFONTAINE	Avesnois	Favorable
LIESSIES	Avesnois	Favorable
GUSSIGNIES	Avesnois	Favorable
ERCHIN	Douaisis	Favorable
MERIGNIES	Lille	Réservé

Les projets de PLU des communes répondent en partie aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Toutefois, des réserves sont formulées pour préciser certains articles du règlement de zone et pour mieux prendre en compte les prescriptions départementales.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'émettre un avis favorable aux projets de PLU des communes de FLAUMONT-WAUDRECHIES, ENGLEFONTAINE, LIESSIES, GUSSIGNIES, ERCHIN et un avis réservé sur le projet de PLU de MERIGNIES, tels que présentés par les Conseils Municipaux, sous condition de la prise en compte des réserves évoquées dans les avis techniques annexés au rapport.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19H17. 56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur WAYMEL (porteur du pouvoir de Madame CIETERS).

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame DESCAMPS-PLOUVIER.

La proposition du rapport n° 6/2 est adoptée par assentiment de la Commission permanente.

Monsieur le Président propose de revenir sur les rapports qui restent à examiner concernant la Commission Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Prévention Santé, Personnes âgées, Personnes en situation de handicap, Jeunesse.

COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, JEUNESSE

• Rapport n° 2/9

En l'absence de Madame Doriane BECUE, Vice-Présidente chargée de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, et à la demande de Monsieur le Président, Madame Geneviève MANNARINO présente le rapport 2/9 qui concerne le renouvellement du soutien financier à 127 postes d'Animation, d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (AILE) présents dans les centres sociaux.

Madame Françoise MARTIN revient sur la baisse de 5 % de l'enveloppe globale consacrée aux postes AILE qui mènent des actions importantes pour lutter contre les exclusions.

Madame MARTIN signale qu'à une question posée en Commission, Madame BECUE a répondu qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de postes, mais des recrutements moins chers. Elle souligne que cela nécessite quelques explications.

Madame MARTIN précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre ce rapport.

Monsieur Nicolas SIEGLER note que Madame BECUE travaille sur l'établissement de critères permettant de financer les postes AILE et souhaite que, conformément aux contrats de ville adoptés par l'Assemblée départementale l'année dernière, la décision de maintien des subsides aux centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la ville soit actée concrètement.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre ce rapport au regard de la baisse de 5 % des subventions attribuées aux postes AILE.

Madame Geneviève MANNARINO répond à Madame MARTIN par rapport aux recrutements des postes AILE.

Madame MANNARINO fait remarquer que le référentiel concernant les postes AILE date de 2006 et pense que Madame BECUE a raison de revisiter les critères.

Monsieur le Président apporte quelques précisions complémentaires en ce qui concerne les postes AILE et la politique de la ville.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE

N° 2.9

DEF/2016/143

OBJET :

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER APORTE AUX CENTRES SOCIAUX POUR LE FINANCEMENT DES POSTES D'ANIMATEURS D'INSERTION ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS POUR L'ANNEE 2016 VERSEMENT DE L'ACOMPTE 2016

Les centres sociaux sont des équipements de proximité à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle agréés par la Caisse d'Allocations Familiales implantés majoritairement dans les zones urbaines concentrant des difficultés socio-économiques. Acteurs de politiques sociales sur leurs territoires respectifs, les Centres Sociaux assurent un accueil de qualité des publics en difficulté en préservant la mixité sociale, le développement de la participation des habitants à la vie du centre et la mise en œuvre d'actions collectives.

Le Département, dans le cadre de sa politique de prévention contre l'exclusion et plus particulièrement son volet Jeunesse, soutient les centres sociaux en cofinçant l'animation globale et en prenant en charge le financement des postes d'Animation, d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (A.I.L.E.).

Acteurs privilégiés et essentiels, leurs actions visent entre à maintenir un lien social au travers du développement d'actions collectives ou d'accompagnements individuels auprès de jeunes.

Le projet centre social est un projet construit avec des habitants bénévoles accompagnés par une équipe de salariés mobilisée autour d'un projet de développement social. Le projet jeunesse est un des volets du projet de centre social. Ce dernier est élaboré de façon transversale et partenariale.

Trois objectifs généraux permettent de définir le projet jeunesse du centre social :

- favoriser l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans au travers de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- favoriser l'apprentissage des 11-16 ans dans leurs projets de loisirs éducatifs et de développement de la citoyenneté,
- travailler sur le « vivre ensemble » sur un territoire en développant la capacité des jeunes à contribuer au développement de leur territoire et des personnes.

Le référentiel technique actuel pose un cadre d'intervention sur les pratiques des postes AILE.

Peuvent exercer cette fonction les personnes présentant une qualification professionnelle de niveau III :

- filière d'animation socio-culturelle : DEPJS, coordonnateur d'actions socio-culturelles

- filière travail social : assistant social, éducateur, conseiller
- filière universitaire en fonction d'une expérience avérée en relation directe avec les jeunes, par exemple : nouveau métier de la cité, licence d'intervention sociale, DUT carrière sociale, Master 1 et 2 en stratégie de développement social.

Le Département finance aujourd'hui 127 postes d'AILE, sous la forme d'une subvention annuelle et prend en charge les dépenses de personnel nécessaires à la réalisation des activités exercées par ces professionnels dans la limite des crédits votés chaque année.

Une réflexion est aujourd'hui engagée pour revisiter les critères et modalités de financement de ces postes. Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques fixées en matière de prévention et de protection de l'enfance, d'une part, et d'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autre part, doit conduire à une évolution des missions des postes AILE sur de nouveaux objectifs. Elle se fera également dans le cadre d'un diagnostic de territoire qui tienne compte de la nécessaire complémentarité entre les différents professionnels intervenant auprès des jeunes en difficulté. Ces travaux aboutiront à l'élaboration d'un nouveau référentiel.

Il est proposé, dans l'attente du travail engagé, de verser un acompte en tenant compte d'une baisse de l'enveloppe

réservée aux centres sociaux de 5 % pour le financement des postes AILE par rapport à 2015.

Tout en intégrant la baisse de l'enveloppe budgétaire 2016, la délibération proposée fixe le montant de l'acompte 2016 alloué à chaque centre social permettant l'exécution des missions des postes AILE pour l'année 2016. Dès signature de la convention, dont le modèle est joint au rapport, un acompte de 70 % sera versé. Les modalités de versement du solde seront précisées dans un avenant à la convention qui fixera les objectifs et les modalités de financement de ces postes.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- de renouveler le soutien financier à hauteur de 3 607 601.41 €, correspondant à l'acompte 2016 versé aux organismes gestionnaires des Centres Sociaux agréés par les Caisses d'Allocations Familiales, repris dans le tableau joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes en référence à la convention type annexée au rapport ;
- d'imputer les dépenses au budget départemental de l'exercice 2016 article 93-51, natures comptables 6574, 65734, 65737, lignes destinées à financer les postes A.I.L.E.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
6574	3 399 635.00	0	3 399 635.00	3 399 635.00	0
65734	125 693.65	0	125 693.65	125 693.65	0
65737	82 272.76	0	82 272.76	82 272.76	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 21.

Madame ARLABOSSE est membre du Conseil d'administration de l'association ADUGES en qualité de représentante du Conseil municipal de Dunkerque. Madame BULTE-MARCHYLLIE est salariée de l'association ADUGES. Madame DEZITTER est Présidente du Centre socio-culturel « Le Nouvel Air ». Madame MANNARINO est membre du Conseil d'administration de l'ACSRV en qualité de représentante de la Commune de Valenciennes. Monsieur DASSONVILLE est membre du Conseil d'administration de la « Maison pour Tous » d'Halluin. Monsieur VANDEWALLE est Conseiller municipal de Coudekerque-Branche. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs CHRISTOPHE, HENNO et WILMOTTE avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames ARLABOSSE, MANNARINO et DEZITTER. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et au vote,

il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Mesdames BRIDOUX (Conseillère municipale de Sille-Noble) et VARLET (Salariée de l'association ADUGES) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur DELANNOY et à Madame MARTIN. Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Madame BOISSEAUX et Monsieur BRICOUT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Madame CLERC-CUVELIER et Monsieur SIEGLER.

Madame CHOAIN et Monsieur PLOUY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 19 h 28.

Au moment du vote, 46 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 6 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 67

Majorité des suffrages exprimés : 34

Pour : 43 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 24 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 2/9 sont adoptées à la majorité.

• **Rapport n° 2/10**

Madame Geneviève MANNARINO présente le rapport 2/10.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS

donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Isabelle CHOAIN, Michel PLOUY, Marie TONNERRE

N° 2.10

DEF/2016/141

OBJET :

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER APPORTE AUX ATELIERS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE GERES PAR L'ASSOCIATION ITINERAIRES DE LILLE, L'ASSOCIATION ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE DE DUNKERQUE, L'ASSOCIATION DE PREVENTION DE PECQUENCOURT ET ENVIRONS ET L'ASSOCIATION PREVENTION CULTURE FORMATION DE MARCQ-EN-BARCEUL POUR L'ANNEE 2016

Plusieurs associations menant des interventions de prévention spécialisée ont développé, en complément à la mise en œuvre d'actions éducatives individuelles en direction de jeunes en difficulté, des ateliers d'insertion destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer de manière immédiate et durable un dispositif de droit commun, que ce soit une formation ou un emploi.

Ils proposent de véritables réponses aux jeunes de 16 à 25 ans présentant bien souvent un cumul de difficultés par une mise en activité.

Les ateliers visent en premier lieu la prise de conscience par le jeune de ses potentialités et de ses limites. L'intégration des jeunes dans la durée (4 mois à un an), combinée à un accompagnement au quotidien, permet une prise en charge globale et privilégiée.

En effet, les ateliers présentent l'intérêt de pouvoir proposer aux jeunes un accompagnement complémentaire mais toujours en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein du club de prévention.

Grâce à une mise en situation de travail sur une longue durée avec des conditions d'encadrement, d'horaires de travail identiques à ceux d'un emploi en entreprise, l'équipe éducative et technique peut travailler autrement, sur des aspects différents, notamment les compétences sociales du jeune.

Quatre ateliers d'insertion fonctionnent actuellement. Ils sont rattachés à :

- l'association Itinéraires, dont le siège est situé à Lille, qui mène des actions de prévention spécialisée dans 8 quartiers de la ville de Lille. Le plateau technique développe un atelier chantier d'insertion (ACI), un atelier vidéo et des activités de formation.
- l'association AAES, dont le siège est situé à Dunkerque, qui intervient dans les communes de Saint-Pol-sur-Mer, Grande-Synthe et Dunkerque. L'atelier développe un atelier chantier d'insertion (ACI) de restauration et de bâtiment, et d'autres actions (« Horizon Web », « les clefs de la réussite », « écoles des consommateurs ») ;
- l'association APPE, dont le siège est situé à Pecquencourt, habilitée à intervenir dans les communes de Pecquencourt et Montigny-en-Ostrevent. L'atelier développe des activités techniques telles que l'atelier vélos, l'atelier informatique et des activités ponctuelles telles que jardinage et mécanique ;
- l'association FCP, dont le siège est situé à Marcq-en-Barœul, intervient à Lille, La Madeleine et Marcq-en-Barœul. L'atelier développe un chantier permanent (ACI) et un atelier de préformation.

Les services départementaux ont engagé un état des lieux de l'ensemble des moyens déployés sur les territoires en matière de prévention Jeunesse (clubs, acteurs de liaison sociale en environnement scolaire -ALSES-, ateliers, postes de prévention jeunesse -PPJ- et animateur d'insertion et de lutte contre les exclusions -AILE-).

Cette étude, démarrée en septembre vise les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux des moyens déployés par territoire en matière de prévention jeunesse ;
- évaluer la pertinence de ces moyens au regard des besoins des jeunes selon les territoires et des orientations départementales ;
- repenser le financement des postes de la politique de prévention jeunesse ;
- réaliser un portrait de la jeunesse départementale.

En ce qui concerne plus précisément les ateliers, cette étude a pour but de dresser durant le premier semestre de l'année 2016 un bilan exhaustif des actions menées, des moyens humains dédiés au fonctionnement de la structure et à l'accompagnement des jeunes, et surtout de mettre en exergue la plus-value apportée en termes de parcours des jeunes accompagnés et de complémentarité des interventions entre acteurs de proximité auprès des jeunes repérés en grande difficulté d'insertion.

Un comité de pilotage est mis en place. Celui-ci est

chargé de valider le projet élaboré par la structure pour accompagner les jeunes vers l'emploi, de définir les objectifs à atteindre, les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, d'étudier le bilan des actions et l'efficacité du partenariat mis en place.

La nature des activités développées au sein des ateliers ne relève pas du secteur autorisé et tarifé dans le cadre de la loi de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ces activités doivent donc être financées différemment et non plus uniquement par le Département et rechercher des cofinancements auprès des institutions développant des compétences en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes.

C'est pourquoi il est proposé de passer une convention à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la fonction des ateliers sus-visés.

Ce conventionnement doit également conduire à fixer précisément les objectifs à atteindre en terme de suivi de jeunes (nombre et profil des jeunes accompagnés, actions à mettre en œuvre, analyse des résultats en termes de sorties positives vers la formation et l'emploi, qualité du partenariat, recherche de cofinancement, etc.) et de permettre le cofinancement de ces actions.

Les arbitrages budgétaires pour l'année 2016 prévoient une baisse de l'enveloppe réservée aux ateliers de 5 % par rapport à la dotation accordée en 2015, répercutée sur chaque structure soit au total 1 613 944 € répartis comme suit :

- l'association Itinéraires : 420 008 € ;
- l'association FCP : 565 685 € ;
- l'association APPE : 226 074 € ;
- l'association AAES : 402 178 €.

Afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités de convention sus-visée, il est proposé de verser 70 % de cette dotation et le solde en fonction des objectifs réalisés et de la mobilisation des cofinancements.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le renouvellement du soutien financier par conventionnement entre le Département et les associations Itinéraires à Lille, FCP à Marcq-en-Barœul, AAES à Dunkerque et APPE à Pecquencourt pour un montant de 1 613 944 € pour l'année 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention type jointe au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental de l'exercice 2016, article 9351 nature comptable 6574.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
article 9351 NC 6574	1 613 944	0	1 613 944	1 613 944	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 29.
52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 30.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 26

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité des suffrages exprimés : 40

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 2/10 sont adoptées à la majorité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'éducation et des collèges, présente les 3 rapports relevant de sa délégation.

Concernant le rapport n° 3/1, Madame COTTENYE évoque le travail qui a été mené pour obtenir une sectorisation logique, cohérente et intelligente en vue des futures inscriptions des enfants dans les différents collèges.

Evoquant le rapport n° 3/3, Monsieur le Président souligne qu'un accompagnement sera mis en place pour prendre en compte l'augmentation du tarif de la demi-pension du collège Jean-Rostand d'Armentières, ce dernier ayant choisi de s'engager dans la démarche d'approvisionnement local.

Considérant la proposition de rattrapage dans le cadre de l'aide à la demi-pension, Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront favorablement les propositions du rapport n° 3/3.

Revenant sur le rapport n° 3/1, Monsieur BEAUCHAMP demande si une concertation est organisée avec les maires des communes, la communauté éducative et de conseil d'administration du collège lorsque la sectorisation d'un collège est modifiée. Il s'interroge sur l'éventuel rapprochement de deux collèges d'Hautmont, notamment sur un agrandissement de locaux ou une construction de bâtiments supplémentaires.

Madame COTTENYE signale que la modification de la

sectorisation des collèges se fait dans la concertation avec l'éducation nationale, les maires et les conseils d'administration des collèges.

Madame COTTENYE explique que sur le secteur d'Hautmont, la modification de sectorisation fait suite à un projet de regroupement des collèges Auguste Périer et Saint-Exupéry sur un seul site.

Monsieur BEAUCHAMP demande si le collège qui réunira les effectifs de deux établissements sera agrandi.

Monsieur le Président indique que les souhaits de la Ville d'Hautmont et de l'Education nationale ne sont pas encore totalement concordants sur le projet de regroupement d'établissements scolaires.

Monsieur BEAUCHAMP annonce qu'en l'absence d'un accord unanime sur cette question, les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendront sur les propositions relatives au collège d'Hautmont.

Monsieur BEAUCHAMP pense que le conseil d'administration du collège d'Ecaillon n'a pas été saisi du dossier relatif à la modification de la sectorisation.

Soulignant la nécessité d'une concertation, Monsieur BEAUCHAMP déclare que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendra également sur les propositions relatives au collège d'Ecaillon.

Considérant que le rapport n° 3/1 n'est pas d'une urgence absolue, Monsieur le Président propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine réunion de la Commission permanente.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE

N° 3.1

DE/2016/107

OBJET :

**MODIFICATION DE SECTORISATION POUR LA
RENTREE 2016/2017 POUR LES COLLEGES DE HAUTMONT,
ECAILLON, LE DOULIEU, NIEPPE ET LAMBERSART**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

N° 3.2

DE/2016/14

OBJET :

**CONVENTIONNEMENT / LOCATION DES SALLES DE SPORTS
APPARTENANT A DES PERSONNES MORALES DE DROIT
PUBLIC POUR UNE UTILISATION PAR LES COLLEGES**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

N° 3.3

DE/2016/161

OBJET :

**DETERMINATION DU PRIX DES REPAS 2016 :
MODIFICATIONS DE TARIF**

La Loi 2004-909 du 13 août 2004 et le décret 2006-753 du 29 juin 2006 ont conduit le Département dans le cadre de ses nouvelles compétences, à déterminer les prix des repas servis aux élèves.

Pour l'année 2016, les prévisions de taux d'inflation étant de l'ordre de 0,1 % pour l'alimentation et -3,7 % pour l'énergie, il avait été proposé de ne pas majorer le tarif des repas pour 2016 et de le maintenir au niveau de l'année 2015.

Cependant, dans le cadre de son action en faveur de la ruralité, le Département a étudié différentes solutions pour soutenir la profession agricole. Une délibération-cadre relative au développement de l'approvisionnement local dans les restaurations des structures départementales ou liées au Département a été adoptée par l'assemblée plénière en décembre 2015.

Différentes expériences ont déjà été engagées dans le Département. Ces initiatives font apparaître une légère augmentation du coût des denrées composant les repas en cas d'achats de proximité.

Il apparaissait dès lors, souhaitable de permettre aux établissements déjà engagés dans une démarche d'approvisionnement local d'augmenter leurs tarifs jusqu'à hauteur de 5 % du montant pratiqué en 2015.

Cette autorisation devait également inciter un certain nombre de collègues à s'engager dans cette démarche dès 2016.

Un collègue (Robert le Frison à Cassel) s'est engagé et son nouveau tarif, accepté par le Conseil Départemental du 17 décembre 2015 a été mis en œuvre dès janvier 2016.

Un second collègue (Jean Rostand à Armentières) souhaite pouvoir bénéficier de cette mesure dès 2016 (avis du conseil d'administration réuni le 26 novembre 2015), après vote de la nouvelle délibération, avec une proposition de tarif à 3,13 euros.

Par ailleurs, le Conseil Départemental, réuni le 17 décembre 2015, a validé les prix des repas des collégiens pour l'année 2016, selon les propositions faites par les Conseils d'Administration des établissements.

Le tableau présenté lors de la séance doit être modifié pour un collègue pour lequel le montant du repas est erroné :

- Le collègue Simone de Beauvoir de Villeneuve d'Ascq n'a pas diminué son tarif pour le fixer à 2,90 euros : le conseil d'administration du collège a voté, le 28 novembre 2015, le maintien du tarif à 2,95 euros.

Je propose à la Commission Permanente :

- de valider le tarif du collège Jean Rostand d'Armentières à 3,13 euros pour mise en œuvre à compter de la date de notification de la délibération de l'Assemblée Départementale ;
- de valider le prix des repas des collégiens proposé par le Conseil d'Administration du collège Simone de Beauvoir de Villeneuve d'Ascq pour l'année 2016, soit 2,95 €.

N° 3.4

DE/2016/67

OBJET :

DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE DU COLLEGE VICTOR HUGO DE SOMAIN POUR CESSION DE CELLE-CI AUX EPOUX MORELLE

Le Département est propriétaire à SOMAIN de la parcelle cadastrée section AM n°63 pour 554 m² acquise dans le cadre du projet d'extension du collège Victor HUGO.

Monsieur et Madame MORELLE, propriétaires d'une maison sise 72 rue Anatole France à Somain, ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle départementale AM 63 attenante au collège Victor Hugo, propriété du Département. Cette partie de la parcelle concernée jouxte leur habitation et leur permettrait d'y construire un garage.

Cette partie de parcelle, donnant sur la rue Anatole France, est située au bout de la piste d'athlétisme utilisée dans le cadre des activités physiques et sportives, en fond de terrain du collège. Elle est en outre clôturée en front à rue et ne constitue pas une voie d'accès au collège. Elle ne présente donc aucun intérêt particulier pour le service public de l'enseignement.

Consulté par les services départementaux sur la demande de Monsieur et Madame MORELLE d'acquérir 28 m², le conseil d'administration du collège, lors de sa réunion du 15 octobre 2015, a émis un avis favorable sur la cession de ce terrain pour une superficie de 15 m² correspondant à leur demande initiale.

La parcelle sera délimitée par document d'arpentage établi par un géomètre.

Afin de pouvoir être cédée, cette parcelle doit être désaffectée des services de l'Education.

La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 fixe les modalités de désaffectation des biens des collèges. La proposition résulte d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental. La décision est ensuite prise par Monsieur le Préfet, après avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Je propose à la Commission Permanente :

- de prendre acte de l'avis favorable du Conseil d'Administration du collège Victor HUGO de SOMAIN pour la désaffectation de la parcelle cadastrée à SOMAIN section AM n°63p pour 15 m² ;
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département du Nord, après avis de l'autorité académique, la désaffectation d'une partie de la parcelle propriété du Département cadastrée à Somain section AM n°63p pour une surface de 15 m², attenante au collège Victor Hugo, en vue de sa cession ultérieure ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 32. 52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CHOAIN.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur MARCHAND.

Les propositions des rapports n°3/3 et 3/4 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente chargée de la Culture, présente le rapport n° 3/5.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK,

Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BRENDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-POLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE

N° 3.5

DC/2016/95

OBJET :

PROGRAMMATION, PARTENARIATS ET MECENAT DES
EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

Musée Départemental de Flandre - Prolongation d'un dépôt-vente - Adoption de la charte label tourisme et handicap - Dépôt au musée municipal de Godewaersvelde - Mise en place d'un dépôt-vente - Partenariat avec le lycée de Coulogne - Protocole transactionnel avec la société LP ART.

I) Prolongation du dépôt vente avec Snoek Uitgeverij

La Commission Permanente en date du 11 mai 2015 a autorisé la mise en dépôt vente du catalogue de l'exposition « La Flandre et la mer » en version française et néerlandaise par la société d'édition Snoek Uitgeverij de Heule.

La convention de dépôt vente arrive à terme et il est

proposé de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2017.

La prolongation de la convention de dépôt vente est annexée au présent rapport.

II) Adoption de la charte label tourisme et handicap

Le musée départemental de Flandre a obtenu en septembre 2011, pour une durée de cinq ans, le label d'accessibilité à destination du public à déficience motrice, visuelle ou mentale décerné par l'association « Tourisme & Handicap ». Le label auditif n'avait pas été retenu.

Suite à la réalisation d'aménagements pour l'accessibilité des personnes en situation d'handicap auditif, le musée départemental de Flandre a obtenu en décembre 2015 le label pour les quatre handicaps.

La charte « Tourisme et Handicap » assortie à ce label, engage le musée départemental de Flandre à maintenir ses efforts concernant les conditions d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées. Elle engage également l'instance régionale de concertation et d'attribution du label à œuvrer auprès des organismes territoriaux du tourisme pour intégrer l'information dans leurs documents de promotion.

Il est donc proposé de signer la charte jointe au présent rapport.

III) Dépôt du drapeau des anciens combattants de Godewaersvelde au musée municipal de la Vie Frontalière.

Le musée départemental de Flandre possède dans ses collections un drapeau militaire des Anciens Combattants de la Grande Guerre 14-18 du village de Godewaersvelde.

Après la mort du dernier combattant, ce drapeau avait été donné au musée de Cassel, devenu depuis musée départemental de Flandre.

Il est proposé de mettre en valeur ce drapeau au musée municipal de la Vie Frontalière de Godewaersvelde.

Une convention de dépôt est annexée au présent rapport.

IV) Mise en place d'un dépôt vente au musée départemental de Flandre.

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant.

Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières
- la durée de la convention

Il est proposé de mettre en place un dépôt vente, avec l'éditeur Openbaar Kunstbezit Vlaenderen (OKV) de Gand, de 4 revues à la boutique du musée départemental de Flandre.

La convention régissant les conditions de ce dépôt-vente est annexée au présent rapport.

V) Partenariat avec le lycée de Coulogne.

Le musée départemental de Flandre et le lycée de Coulogne, Centre de Formation souhaite développer un partenariat sur l'année scolaire 2015/2016.

Ce partenariat aurait pour but d'apporter une réflexion sur les jardins à la flamande et sur l'élaboration d'un diagnostic paysager du jardin du musée départemental de Flandre en vue de proposer des solutions d'aménagements.

Ce sont les apprentis du Centre de Formation de Coulogne préparant le BTS Aménagements Paysagers qui seront chargés de cette analyse, en vue de l'obtention de leur diplôme.

Une convention précisant les conditions de ce partenariat est jointe au présent rapport.

VI) Protocole transactionnel avec la société LP Art.

Le musée départemental de Flandre a organisé l'exposition « La Flandre et la mer » du 04 avril au 19 juillet 2015.

À cette occasion, plus de quatre-vingt prêts d'œuvres ont été accordés (tableaux, arts graphiques et maquettes de bateaux) provenant d'établissements français et internationaux.

Pour la réalisation de cette exposition, un marché public concernant le transport aller et retour des œuvres d'art a été notifié à la société LP ART pour un montant de 164 940.65 €TTC.

Le transport aller et retour de la totalité des œuvres empruntées a été réalisé. La société LP ART a dû faire face à plusieurs modifications (caisserie, variation de taux de change, billet d'avion...) ayant entraîné des plus et moins values d'un montant de 5 654.37 €.

La société LP ART a réclamé le paiement de ce surcoût.

Les prestations ayant déjà été exécutées, il ne peut être procédé à une régularisation par un marché complémentaire ou un avenant.

Il est donc proposé de procéder au règlement grâce à un protocole transactionnel.

Dans le cadre cet accord, le Département du Nord accepte de verser à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 5 654.37 € en réparation des prestations supplémentaires supportées par la société LP ART

Il est proposé de signer le protocole transactionnel joint au présent rapport.

VII) Mécénat avec le Crédit du Nord pour l'exposition « L'Odysée des animaux »

Par délibération en date du 16 novembre 2015, il a été approuvé le principe de l'organisation de l'exposition « *L'Odysée des animaux, les peintres animaliers flamands au XVI^e siècle* » du 08 octobre 2016 au 22 janvier 2017.

A cette occasion, le Crédit du Nord se propose de réaliser un mécénat financier de 15 000 €.

Des contreparties (entrée, visite privée, visite guidée) ont été évaluées en fonction de la contribution et le musée départemental de Flandre s'engage à faire figurer le logo du mécène sur les éléments de communication conçus pour cet évènement. Le montant des contreparties n'excède pas les 25 % de la hauteur du don.

La convention annexée au rapport reprend et précise l'ensemble de ces points

VIII) Mécénat avec le Crédit Agricole

Depuis 2011, le Crédit Agricole Nord de France est un mécène fidèle du musée départemental de Flandre.

Pour l'année 2016, il souhaite poursuivre son partenariat avec le musée par le biais d'un mécénat financier de 5 000 €.

Il souhaite également poursuivre son soutien à la communication institutionnelle en réalisant un mécénat en nature en imprimant 23 000 exemplaires du flyer de l'exposition « *La cartographie ou le miroir du monde, Mercator et Ortelius, deux géographes flamands* » pour un montant de 750 €.

Des contreparties (entrée, visite privée, visite guidée) ont été évaluées en fonction de la contribution. Le montant des contreparties n'excède pas les 25 % de la hauteur du don.

La convention annexée au rapport reprend et précise l'ensemble de ces points.

Forum Antique de Bavay – Convention avec l'université d'Artois, pour la composante UFR histoire, géographie, patrimoines – Mise en place d'un dépôt-vente.

I) Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université d'Artois, pour la composante UFR histoire, géographie, patrimoines.

Le Forum antique de Bavay souhaite développer un partenariat avec l'Université d'Artois pour sa composante l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Histoire, Géographie, Patrimoines.

Ce partenariat vise à favoriser l'accueil d'étudiants en Licence et en Master dans le cadre de stages professionnels conventionnés, au sein du Forum antique, d'offrir des visites adaptées aux formations dispensées par l'Université d'Artois et de faciliter l'accès au Forum antique et aux réserves archéologiques du musée aux enseignants chercheurs et aux doctorants de la composante.

Parallèlement, des journées d'étude autour de l'archéologie régionale et l'Antiquité pourront être mises en œuvre, soit au Forum antique, soit à l'Université d'Artois.

Ce partenariat constitue une réelle opportunité pour le Forum antique de Bavay, ouvrant ainsi l'accès aux étudiants et aux chercheurs et contribuant au rayonnement du musée dans la communauté scientifique.

Un projet de convention établissant les engagements des partenaires est joint au présent rapport.

II) Mise en place de dépôts vente au Forum Antique de Bavay

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant. Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de résilier les conventions passées avec les déposants Librairie Par Mots et Merveilles et Officina Monetae et de les remplacer afin de mettre à jour les ouvrages et produits mis en dépôt-vente dans la boutique du Forum antique de Bavay.

Il est proposé, par ailleurs, de mettre en place une nouvelle convention avec le déposant l'Ecritoire afin de développer l'offre de cartes postales.

Les conventions régissant les conditions de ce dépôt-vente sont annexées au présent rapport

Maison natale Charles de Gaulle - Convention de partenariat avec l'association Marcq Cameroun – Dépôt-vente avec l'association Kinelarty.

I) Partenariat avec l'association Marcq – Cameroun dans le cadre de la fête de la francophonie 2016.

Dans le cadre de la fête de la francophonie en 2016, la Maison natale Charles de Gaulle propose d'organiser des actions culturelles (exposition, conférences, soirées thématiques, projections, animations à destinations des collégiens) du 5 au 29 octobre autour du Cameroun.

La Maison natale Charles de Gaulle, espace de rencontres, d'échanges et de débats ouvert sur l'Histoire contemporaine, souhaite créer un moment privilégié de l'identité francophone.

Pour l'occasion, la Maison natale Charles de Gaulle est

en relation avec l'Institut français au Cameroun, les Ambassades de France au Cameroun et du Cameroun en France, l'Université d'Artois, l'Association Marcq-Cameroun et d'autres acteurs de la société civile.

Une convention de partenariat est annexée au présent rapport.

Le budget prévisionnel pour cette opération est estimé à 5 000 €.

II) Mise en place dépôt vente à la Maison natale Charles de Gaulle.

La Commission Permanente en date du 10 février 2014 a adopté une convention de dépôt vente avec l'association Kinelarty pour la Maison natale Charles de Gaulle.

Il est proposé de résilier la convention adoptée et de la remplacer afin de mettre à jour les tarifs des ouvrages mis en dépôt vente dans la boutique de la Maison natale Charles de Gaulle.

La convention régissant les conditions de ce dépôt vente est annexée au présent rapport.

Musée Atelier Départemental du Verre à Sars-Poteries - Dépôt-vente.

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant. Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de mettre en place un dépôt vente avec les artistes Barbara IDZIKOWSKA et Giampaolo AMORUSO et l'association Verre et Création afin de développer la boutique du musée.

Les conventions régissant les conditions de ce dépôt-vente sont annexées au présent rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- la prolongation de la convention de dépôt vente avec Snoek Uitgeverij de Heule pour la mise en dépôt vente du catalogue « La Flandre et la mer » en français et néerlandais, au musée départemental de Flandre,
- l'adoption de la charte « Tourisme et Handicap » pour le musée départemental de Flandre,

- la mise en dépôt du drapeau militaire des Anciens Combattants de la Grande Guerre au musée municipal de la Vie Frontalière de Godewaersvelde,
- la mise en place d'un dépôt vente avec l'éditeur Openbaar Kunstbezit Vlaenderen (OKV) de Gand à la boutique du musée départemental de Flandre,
- la mise en place d'un partenariat entre le lycée de Coulogne et le musée départemental de Flandre,
- d'approuver le protocole transactionnel avec la société LP Art,
- d'approuver les conventions de mécénat précisant les modalités du partenariat avec le Crédit du Nord et le Crédit Agricole,
- la mise en place d'un partenariat avec l'Université d'Artois pour sa composante l'UFR Histoire, Géographie et Patrimoines pour le Forum Antique de Bavay,
- d'approuver les dépôts vente d'objets et d'ouvrages au Forum Antique de Bavay,
- la mise en place du partenariat entre le Département du Nord pour la Maison natale Charles de Gaulle et l'Association Marcq-Cameroun,
- d'approuver le dépôt vente avec l'association Kinelarty pour la Maison natale Charles de Gaulle,
- l'organisation de la manifestation « Célébrons la francophonie : le Cameroun » du 5 au 29 octobre 2016 à la Maison natale Charles de Gaulle,
- d'approuver les dépôts vente avec les artistes Barbara IDZIKOWSKA et Giampaolo AMORUSO et l'association Verre et Création à la boutique du musée atelier départemental du verre à Sars Poteries,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et en particulier les conventions jointes en annexes,
- d'imputer les recettes correspondantes au chapitre 93 314 du budget du musée départemental de Flandre,
- d'imputer les dépenses correspondantes estimées à 10 654,37 € sur les crédits inscrits aux budgets des équipements départementaux.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 39. 52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 27 pouvoirs.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la

prise de décision sans donner de procuration.

Les propositions du rapport n° 3/5 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER présente le rapport n° 3/6.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc RONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël

WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 3.6

DC/2016/126

OBJET :

LECTURE PUBLIQUE

POURSUITE DU PARTENARIAT POUR L'OPERATION

« PREMIERES PAGES » ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD

ET LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES

CULTURELLES NORD PAS-DE-CALAIS

Depuis 2009, le Ministère de la culture a mis en place une opération intitulée Premières pages et dont l'objectif vise à sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre (0-3 ans) et à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit (notamment dans les familles les plus en difficulté).

Initialement, cette opération consistait à ce que les départements partenaires de cette opération offrent à chaque naissance un livre. Compte-tenu du nombre important de naissances dans le département (36 500 en moyenne chaque année) et du coût induit, il était inenvisageable que le Nord s'engage dans cette démarche.

A l'issue d'une évaluation de cette politique, l'Etat a proposé en 2015 une révision du dispositif permettant une plus grande souplesse dans sa mise en œuvre avec une inscription plus forte dans les territoires, ce qui coïncide avec les orientations du Plan de développement de la lecture adoptées le 6 mai 2013 et aux projets que souhaitaient mettre en œuvre certaines intercommunalités partenaires.

Par délibération en date du 17 novembre 2014, la Commission Permanente a décidé de s'engager dans l'opération nationale « Premières Pages », de solliciter la labellisation de l'Etat et une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais d'un montant de 30 000 € a été obtenue sur un coût global d'opération chiffré pour la période 2015-2017 à 100 000 €.

Un crédit global de 37 338,14 € a été dédié à l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année 2015.

Les territoires engagés à ce jour dans cette politique partenariale sont :

- La Communauté de communes de Flandres-Lys,
- La Communauté Urbaine de Dunkerque,
- Le réseau des bibliothèques de Fourmies.

A ces partenaires institutionnels s'ajoute le réseau des RAM (Relais des assistantes maternelles) du Cambrésis. La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et son réseau de bibliothèques pourraient rejoindre le dispositif en 2016.

La Médiathèque départementale a engagé dès 2015, un

certain nombre d'actions qui se sont traduites par :

- l'organisation de rencontres et de réunions de sensibilisation des partenaires potentiels au niveau de chacun des territoires concernés et de journées de formation avec des spécialistes de ces questions (journée d'étude du 4 juin 2014 à Arras en partenariat avec l'Université d'Artois).
- la mise à disposition de malles de livres et documents pédagogiques à destination des médiateurs et des parents.
- la rédaction d'une brochure : *Lisons bébé*, tirée à 2 000 exemplaires.
- la mise à disposition de « tapis-lecture ».
- la mise en place d'un « comité-BB » chargé du suivi de la production littéraire.
- la mise en synergie des partenaires des bibliothèques avec les acteurs de la petite enfance : puéricultrices, RAM (Relais Assistantes maternelles), lieux d'accueil parents-enfants sur chacun des territoires concernés.
- la poursuite de la coopération avec l'association Lis-avec-moi.

Il est envisagé pour 2016, la poursuite de ces actions ainsi que la diffusion d'un spectacle destiné aux 0-3 ans et à leurs parents (en cours de création par la Compagnie Tambours battants).

La mise en œuvre de cette opération suppose la manifestation de l'engagement du Département pour cette seconde phase chiffrée à hauteur de 32 000 €, une aide complémentaire du Ministère de la Culture pouvant être envisagée à hauteur de 15 000 €.

Je propose à la Commission Permanente :

- de poursuivre la participation départementale en partenariat avec l'Etat pour la continuité en 2016 de l'opération « Premières Pages »,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Etat pour ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,
- d'imputer les dépenses et recettes au budget départemental.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 44. 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 27 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 3/6 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER présente le rapport n° 3/7.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

DC/2016/134

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES POSTES DE COORDINATEUR DES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDI donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOIX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

Parmi les mesures adoptées le 6 mai 2013, l'Assemblée départementale a approuvé le dispositif de soutien financier à la création de postes de coordinateur des réseaux de lecture publique sur 3 exercices (dans la limite de 2 postes / an sur la durée du Plan (6 ans), à raison de 50% pendant la 1^{ère} année puis de manière dégressive, 30% la seconde année et 20% la dernière année) avec un plafonnement de la subvention respectivement à 20 000 €, 12 000 € et 8 000 €.

Ce dispositif devait permettre la création de 12 postes sur la période 2013-2018.

La Commission Permanente le 25 novembre 2013 a validé le projet des 4 communes ou intercommunalités suivantes :

- la commune de Bailleul référente pour le réseau de lecture publique « la Serpentine » regroupant les communes de Bailleul, Berthen, Boeschèpe, Godewaersvelde, Le Douliou, Merris, Neuf-Berquin, Saint-Jans-Cappel, Steenwerck, Strazeele et Vieux-Berquin,
- la commune de Fourmies référente du réseau de lecture publique transfrontalier des communes du canton de Trélon et de Momignies (Belgique), regroupant les communes d'Anor, Baives, Epe-Sauvage, Féron, Glageon, Momignies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-en-Fagne, Wignehies et Willies,
- la commune de Templeuve pour le réseau de lecture publique des communes de Cappelle-en-Pévèle, Genech, Louvil et Templeuve,
- La Communauté de Communes du Pays Solesmois qui regroupe 15 communes.

L'une des fonctions de ces coordinateurs est de fédérer des équipes composées de bénévoles et de salariés pour la mise en œuvre de projets relatifs à la lecture publique au sein des E.P.C.I. ou qui regroupent plusieurs bibliothèques.

Le poste de coordinateur du réseau de lecture publique transfrontalier des communes du canton de Trélon et de Momignies (Belgique) étant vacant depuis le 31 janvier 2015, le soutien financier a été suspendu à compter du 1^{er} février 2015.

Par délibération en date du 21 septembre 2015, la communauté de communes Pévèle Carembault a décidé de

prendre la compétence mise en réseau de la lecture publique. Aussi convient-il de lui réattribuer la subvention initialement versée à la commune de Templeuve pour le poste lié au réseau de lecture publique des communes de Cappelle-en-Pévèle, Genech, Louvil et Templeuve.

Il est donc proposé de poursuivre ce soutien pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2016 à raison de 20% du coût en tenant compte de la modification de porteur de projet.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer les subventions ci-dessous, pour un montant total de 16 508 € :
- 6 339 € à la Communauté de Communes Pévèle

Carembault pour le poste lié au réseau de lecture publique des communes de Cappelle-en-Pévèle, Genech, Louvil et Templeuve,

- 5 309 € à la commune de Bailleul pour le poste rattaché au réseau de la Serpentine,
- 4 860 € à la Communauté de Commune du Pays Solesmois.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondant à la mise en œuvre de cette délibération,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur la dotation ouverte à cet effet au budget départemental 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
933 13	280 000	74 000	206 000	16 508	189 492

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 44.

Madame CIETERS et Monsieur MONNET (Conseillers communautaires de la Communauté de Communes Pévèle Carembault), ainsi que Monsieur DETAVERNIER (Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault) avaient donné respectivement pouvoirs à Messieurs WAYMEL et FICHEUX, ainsi qu'à Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 3/7 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

En l'absence de Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller départemental délégué aux sports, Madame Joëlle COTTENYE présente le rapport n° 3/8.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX,

Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joëlle WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLE

N° 3.8

DSJ/2016/118

OBJET :

EQUIPEMENTS SPORTIFS

**PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE DE 2 SUBVENTIONS
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DE
L'AVESNOIS**

La Commission Permanente du 13 mai 2013 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 000 € à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour la couverture du plateau multisports de la commune de Cartignies,
- 30 000 € à la commune d'Avesnes-sur-Helpe pour la construction d'un plateau multisports.

En 2014, la commune d'Avesnes-sur-Helpe a informé le Département du transfert de la compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Selon le principe de substitution prévu par le code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois devient ainsi le bénéficiaire de la subvention qui avait été initialement accordée à la commune pour la construction d'un plateau multisports.

Le 14 janvier dernier, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, a sollicité le Département afin d'obtenir un délai supplémentaire pour réaliser ces 2 équipements sportifs qui ne seront pas achevés au 13 mai 2016, pour des raisons administratives et financières.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'accorder à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois une prorogation de deux ans du délai de validité de ces 2 subventions départementales soit jusqu'au 13 mai 2018 ;
- d'autoriser la signature des avenants relatifs aux conventions de partenariat (annexe 1 et 2).

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 44.

Monsieur WILMOTTE avait donné pouvoir à Madame DEZITTER. Madame DEZITTER (Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois) ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, même par procuration, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir sur cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Madame FREMAUX (porteuse du pouvoir de Madame VANPEENE), présente à l'appel de l'affaire avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Les propositions du rapport n° 3/8 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

Madame COTTENYE présente le rapport n° 3/9 relatif à l'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives.

Madame Catherine OSSON signale que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront contre le rapport en raison des baisses de subventions.

Monsieur Charles BEAUCHAMP annonce que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre les baisses de subventions et pour les autres.

Monsieur Didier MANIER indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera de la même manière que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne

pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusée : Anne VANPEENE

Absents : Bernard BAUDOIX, Isabelle FREMAUX, Michel PLOUY, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 3.9

DSJ/2016/87

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES, RENOUVELLEMENT ET NOUVELLES DEMANDES

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

A ce titre, des subventions sont susceptibles d'être attribuées aux organismes de droit privé ou de droit public qui organisent des manifestations sportives.

82 associations sportives et 1 collectivité ont sollicité le Département afin d'établir un partenariat pour les épreuves qu'elles organisent, soient 85 manifestations.

Trois autres événements de renommée internationale présentent un caractère particulier du fait de leur très haut niveau de compétition et de leur popularité incontestée. Elles font l'objet d'un partenariat important avec le Département du Nord, il s'agit de l'Open du Nord, des 4 Jours de Dunkerque et du Grand Prix de Denain.

« L'Open du Nord »

Le Département du Nord a souhaité apporter sa contribution financière pour l'organisation d'un grand rassemblement tennistique dénommé « l'Open du Nord ».

Une aide de 50 000 € a ainsi été attribuée pour

l'édition 2013. Elle a été reconduite pour 2014 et 2015. Ce tournoi, inscrit dans la catégorie des « FUTURES ITF », base de la pyramide du circuit professionnel masculin, pourrait, en 2016, gravir un échelon supplémentaire sous la forme d'un tournoi « ATP CHALLENGER » et ainsi accéder au 7^{ème} rang des tournois français, juste derrière Roland Garros, Bercy, Montpellier (Open Sud), Marseille (Open 13), Nice (Open Nice Côte d'Azur) et Metz (Open de Moselle). Les épreuves qualificatives et le tournoi final ont lieu du 27 février au 6 mars 2016, dans les nouveaux équipements du Tennis Club Lillois. Cet événement, qui réunit 56 joueurs internationaux, ne peut que valoriser l'image internationale de l'ensemble des territoires (Région, Département, Métropole Européenne de Lille, Ville de Lille).

« Les 4 Jours de Dunkerque » et « Grand Prix de Denain » :

Inscrites dans le dispositif de communication « le Nord terre de Cyclisme », les épreuves du « Grand Prix de Denain » (le 14 avril 2016) et des « 4 jours de Dunkerque » (du 4 au 6 mai 2016) font, toutes deux, l'objet d'une inscription au calendrier de l'Union Cycliste Internationale, catégorie « Europe Tour, Hors Classe » c'est-à-dire ouvertes aux équipes cyclistes masculines professionnelles Pro Team, Pro Continentale.

Il est à noter que le Grand prix de Denain change de catégorie pour accéder, dès 2016, en catégorie « Hors classe » du calendrier de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Cette progression récompense le travail des dirigeants et positionne, pour la première fois, le Grand Prix de Denain au même niveau que le Grand Prix de Fourmies (course d'un jour), voire les 4 Jours de Dunkerque (course à étapes).

L'ensemble des demandes est repris dans le tableau joint en annexe 1 et le détail dans les fiches annexées.

Les modalités de calcul de l'aide départementale sont détaillées dans l'annexe 3.

Pour le renouvellement des aides en 2016, il est à noter que toutes les propositions sont minorées de 5% par rapport à la participation attribuée en 2015.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement ainsi que des aides financières aux associations, aux organismes de droit privé et aux communes et structures intercommunales pour l'organisation de manifestations sportives reprises dans le tableau ci-annexé (cf. annexe 1).
- d'autoriser la signature des conventions de partenariat, dont le modèle est joint au rapport (cf. annexe 4), à intervenir entre le Département et les organismes qui obtiendraient plus de 23 000 € de subvention,
- d'inscrire les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sous réserve du vote du budget

départemental 2016.

Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 44.

Monsieur DULIEU est Conseiller municipal de Valenciennes. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote, ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur HENNO avait donné pouvoir à Madame MANNARINO (Adjointe au Maire de Valenciennes). Madame MANNARINO ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur KANNER (Président d'honneur du Tennis Club Lillois de Lille Métropole) avait donné pouvoir à Monsieur MANNIER. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 46

Au moment du vote, 48 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 24

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité des suffrages exprimés : 37

Pour : 45 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 27 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport n° 3/9 sont adoptées à la majorité.

COMMISSION INFRASTRUCTURES, MOBILITES, TRANSPORT

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président chargé des infrastructures et des transports, présente le rapport n°4/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusé : Anne VANPEENE

Absents : Bernard BAUDOUX, Isabelle FREMAUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 4.1

DVD-PGP/2016/139**OBJET :**

**CONTOURNEMENT NORD DE MAUBEUGE (AVI026) SUR LE
TERRITOIRE DES COMMUNES DE LA LONGUEVILLE,
FEIGNIES, MAUBEUGE, MAIRIEUX, ELESMES, ASSEVENT,
ET BOUSSOIS
LANCEMENT DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE**

Les études préliminaires du contournement de Maubeuge (AVI026) ont été engagées en 2014. Elles ont permis, à l'issue d'une première phase de diagnostic du territoire, de définir les objectifs de cette opération qui sont notamment :

- favoriser le développement économique de l'agglomération de Maubeuge et l'amélioration des liaisons vers la Belgique,
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants en réduisant le trafic de transit traversant l'agglomération et en requalifiant les entrées de ville,
- permettre un meilleur partage et usage de la voirie et un développement des transports en hiérarchisant le réseau.

Ces études ont porté sur l'ensemble de l'agglomération de Maubeuge et ont conduit à définir 2 scénarios :

- scénario 1 : Contournement nord (court ou long),
- scénario 2 : Contournement sud (court ou long).

Elles ont également permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux que le projet aura à intégrer et à gérer et qui concernent notamment en fonction du scénario considéré :

- la protection du milieu naturel et de la ressource en eau,
- la présence de zones inondables associées à la Sambre et à la Solre,
- la réduction des nuisances acoustiques et la préservation de la qualité de l'air,
- l'activité agricole.

L'analyse de ces différents scénarios montre :

- d'une part que la réalisation d'un contournement est indispensable à l'amélioration de la desserte économique de l'agglomération de Maubeuge et à son développement,
- d'autre part que le contournement nord s'avère être le scénario le plus efficace en terme de report de trafic et le moins impactant au regard des enjeux mis en évidence, en particulier la présence de zones inondables et de champs captants.

C'est donc le scénario au nord qui a été retenu et pour lequel différents fuseaux de passage ont été définis.

Les études ont ensuite porté, à partir de ces fuseaux de passage, sur la définition d'une intention de tracé intégrant au mieux les objectifs et enjeux associés à l'opération.

Compte tenu de l'importance de l'opération et conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, il convient d'initier une phase de concertation dont les objectifs poursuivis et les modalités sont à préciser.

Il est ainsi proposé de lancer la concertation préalable portant sur le contournement nord de Maubeuge avec les objectifs suivants :

- informer le public sur l'avancement et le contenu des études réalisées et qui ont permis de retenir les fuseaux de passage du contournement nord de Maubeuge,
- recueillir l'avis du public sur l'intention de tracé proposée et lui permettre de formuler ses observations,

et selon les modalités suivantes :

- durée de la concertation : 4 semaines avec au moins 3 réunions publiques (à Feignies, Maubeuge et Elesmes) dont les lieux seront définis en concertation avec les communes concernées,
- mise à disposition dans chacune des mairies concernées, aux heures d'ouverture, du dossier de concertation préalable avec registre permettant au public de formuler ses remarques ou suggestions,
- mise en place d'un site internet permettant également au public de prendre connaissance des documents soumis à concertation et de faire part de ses observations de manière dématérialisée,
- publicité de la procédure de mise en concertation préalable du projet par voie d'affichage local ou par voie de presse.

Les maires des communes concernées seront informés de cette procédure et étroitement associés à son déroulement.

A l'issue de cette procédure, la Commission Permanente sera appelée à dresser le bilan de cette phase de concertation.

La Commission Permanente, sur avis de la Commission « Infrastructures, Mobilités, Transports », est invitée à statuer et le cas échéant à :

- autoriser Monsieur le Président à lancer la concertation préalable relative au contournement nord de Maubeuge sur le territoire des communes de la Longueville, Feignies, Maubeuge, Mairieux, Elesmes, Assevent et Boussois,
- approuver les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 50. 50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PLOUY.

Les propositions du rapport n° 4/1 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

Monsieur DECAGNY présente les rapports n° 4/2 et 4/3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo

RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absente excusée : Anne VANPEENE

Absents : Bernard BAUDOIX, Isabelle FREMAUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 4.2**DVD-E/2016/130****OBJET :**

**DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE
D'ART N° 5357 – RD 137
COMMUNES DE POPERINGHE (BELGIQUE) ET
WINNEZEELE (FRANCE)
MODALITES DE L'ORGANISATION DE LA MAITRISE
D'OUVRAGE ET DE LA GESTION ULTERIEURE DE
L'AMENAGEMENT**

Le présent rapport a pour objet de définir les modalités de déconstruction de l'actuel ouvrage d'art n° 5357 et la construction d'un nouvel ouvrage sur la RD 137 au PR 9+0886 sur le territoire des communes de Poperinghe (Belgique) et de Winnezele (France) et son cofinancement par la Commune de Poperinghe.

La circulation routière est limitée à 3,5 tonnes depuis 2011 sur cet ouvrage d'art franchissant l'Ey Becque. Afin de préserver la sécurité et de rétablir la circulation pour l'ensemble des usagers, il convient donc de le remplacer.

Le projet ne nécessite pas d'acquisition foncière, les emprises existantes étant suffisantes pour sa réalisation.

Les travaux consistent en :

- la déconstruction du pont actuel assurant la traversée de l'Ey Becque, cours d'eau mitoyen,
- la construction d'un nouveau pont en lieu et place de l'existant,
- la création de trottoirs.

Le coût total du projet s'élève à 253 000 €HT pour les études et les travaux. La Commune de Poperinghe assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, le Département lui versant une participation évaluée à 126 500 €HT, soit 50 % du montant total. La Commune préfinancera l'intégralité des études et travaux et prendra à sa charge l'intégralité de la TVA.

La convention de coopération transfrontalière (annexée au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Poperinghe définit les modalités financières, administratives et techniques de réalisation des travaux de déconstruction de l'actuel ouvrage d'art et de reconstruction du nouvel ouvrage d'art sur le territoire des communes de Poperinghe et de Winnezele. Cette convention précise également les obligations de chacune des parties en matière

d'exploitation (entretien et fonctionnement) de l'ouvrage d'art n° 5357.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- valider les modalités de déconstruction de l'actuel ouvrage d'art transfrontalier et la construction d'un nouvel ouvrage d'art sur la RD 137, au PR 9+0886, sur le territoire des communes de Poperinghe (Belgique) et Winnezele (France) ;
- approuver le principe de cofinancement à parts égales entre le Département et la Commune de Poperinghe, le coût de l'opération étant estimé à ce stade à 253 000 €HT ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Poperinghe (Belgique) définissant les modalités financières, administratives et techniques de réalisation des travaux et les modalités d'entretien ultérieur de l'ouvrage d'art n° 5357.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 51. 51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 4/2 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

N° 4.3

DVD-I/2016/132

OBJET :

OPERATION DOG503 – RD 643

AMENAGEMENT DE SECURITE EN AGGLOMERATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUGNICOURT - CANTON DE ANICHE

MODALITES DE L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET DE LA GESTION ULTERIEURE DE L'AMENAGEMENT

Le présent rapport a pour objet de définir les modalités de réalisation de l'aménagement de la RD 643, entre les PR 48+0500 et 50+0000, sur le territoire de la commune de Bugnicourt avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bugnicourt.

Cette opération était inscrite au Plan Routier Départemental 2011-2015 approuvé le 28 juin 2010 au titre du programme opérationnel sous le n° DOG503 pour un montant de 400 000 €TTC.

La RD 643, classée en 1^{ère} catégorie, assure la liaison entre les communes de Cambrai et Douai via les communes de Aubigny-au-Bac, Bugnicourt et de Cantin.

Les derniers relevés affichent un trafic moyen de 15 422 véhicules/jour dont 12.9 % de poids lourds (comptage 2015). Sur la période 2010-2014, un accident corporel a été enregistré faisant un blessé hospitalisé.

La section étudiée, située en agglomération, présente un carrefour avec la rue de l'église (RD 47) et la rue de Brunémont. Le fort trafic de la voie départementale et l'absence de cheminement piéton sécurisé créent un sentiment d'insécurité pour les usagers.

Les travaux envisagés consistent en :

- la reconstruction des trottoirs ;
- la construction de stationnements longitudinaux ;
- la construction d'un exutoire pour les eaux pluviales de la chaussée en réalisant une tranchée drainante d'infiltration (techniques alternatives d'assainissement) ;
- la modification et la complétude du réseau d'assainissement ;
- la reconstruction partielle de la chaussée et la réfection de la couche de roulement de la RD 643.

La Commune de Bugnicourt accompagne les travaux départementaux par la réalisation de ses propres travaux d'aménagement de trottoirs, de stationnement et d'assainissement.

En application de l'article 2.II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, il leur est possible de désigner l'un d'eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les parties ont constaté l'utilité de recourir à une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage en désignant le Département comme maître d'ouvrage unique pour la conduite d'une partie de l'opération dans les conditions et limites définies dans la convention (annexe 1) annexée au rapport.

La délégation de maîtrise d'ouvrage porte sur la désignation du Département comme maître d'ouvrage unique au titre de l'engagement de la consultation et pour le choix des opérateurs économiques. Elle trouve son terme deux mois après la date de la dernière publication de l'avis d'attribution des marchés respectifs.

Le projet ne nécessite pas d'acquisition foncière, les emprises existantes étant suffisantes pour sa réalisation.

Le coût total du projet, réalisé par le Département et la Commune de Bugnicourt, sous délégation de maîtrise d'ouvrage partielle assurée par le Département dans le cadre d'une consultation commune, est défini comme suit :

Financement de l'opération	Pour le Département (€TTC)	Pour la Commune (€TTC)
Hors de la consultation conjointe (ex : Marchés Généraux ou autres financements)		
Acquisitions foncières	0.00	
Prestations de service	14 640,00	xxx
Signalisations et glissières de sécurité	10 200,00	
Total de l'investissement hors de la consultation conjointe	24 840,00	xxx
Consultation conjointe avec les autres partenaires		
Part dans la consultation conjointe	355 160,00	600 000.00
Total de la consultation conjointe	955 160.00	
Répartition finale des dépenses		
Investissement total de chacune des parties	380 000	600 000.00
Montant total du projet à réaliser (Département + Commune)	980 000	

Les conventions (annexées au rapport) seront passées entre le Département et :

- la Commune de Bugnicourt pour définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage partielle, pour un montant total de travaux évalué à 600 000 €TTC et réparti comme suit (annexe 1) :
rubrique 1 : travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département - création d'îlots, élargissement et renouvellement de la couche de roulement de la RD 643, pour un montant de 355 160 €TTC ;
rubrique 2 : travaux sous compétence et sous maîtrise d'ouvrage de la Commune - réalisation de trottoirs, de stationnement et modification de l'assainissement de la RD 643, pour un montant de 600 000 €TTC ;
- la Commune de Bugnicourt pour définir les modalités d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental et les modalités d'exploitation des aménagements (annexe 2) ;
- la Commune de Bugnicourt et la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) pour définir les modalités d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental et les modalités d'exploitation des ouvrages d'assainissement (annexe 3).

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- valider les modalités de réalisation de l'aménagement de la RD 643 (DOG503), entre les PR 48+0500 et 50+0000, sur le territoire de la commune de Bugnicourt, pour un montant de 380 000 €TTC dont 355 160 € pour les travaux (dans le cadre d'une consultation conjointe), 24 840 € pour les travaux hors consultation conjointe, 10 200 € pour la signalisation et 14 640 € pour les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS...) et d'imputer la dépense

correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental ;

- approuver les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et :
 - la Commune de Bugnicourt pour définir les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage partielle, pour un montant total des travaux évalué à 600 000 €TTC et réparti comme suit (annexe 1) :
rubrique 1 : travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département - création d'îlots, élargissements et renouvellement de la couche de roulement de la RD 643, pour un montant de 355 160 €TTC ;
rubrique 2 : travaux sous compétence et sous maîtrise d'ouvrage de la Commune - réalisation de trottoirs, de stationnement et modification de l'assainissement de la RD 643, pour un montant de 600 000 €TTC ;
 - la Commune de Bugnicourt pour définir les modalités d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental et aux modalités d'exploitation des aménagements (annexe 2) ;
 - la Commune de Bugnicourt et la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) pour définir les modalités d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental et les modalités d'exploitation des ouvrages d'assainissement (annexe 3).

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 51. Monsieur VALOIS avait donné pouvoir à Monsieur POIRET. Monsieur POIRET, Président de la Communauté d'Agglomération de Douai, ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Les propositions du rapport n° 4/3 sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

En l'absence de Monsieur Paul CHRISTOPHE, Vice-président chargé de l'environnement, du développement durable, de l'eau et de l'assainissement, Monsieur Max-André PICK présente les rapports n° 5/1 à 5/3.

Monsieur PICK fait remarquer que l'aboutissement d'un protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et Noréade permettra de récupérer 9,5 millions d'euros.

Monsieur le Président souligne la qualité de la négociation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAU

donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.1

DDL/2016/131

OBJET :

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE
LE DEPARTEMENT DU NORD ET NORADE**

Le Département mène une politique volontariste, depuis le début des années 90, en matière de financement des travaux d'assainissement en milieu rural basé sur le principe de la solidarité urbain/rural.

Noréade a été le principal bénéficiaire du financement départemental des travaux d'assainissement. Pour la période 2005-2013, le montant total des aides départementales qui lui ont été accordées représente plus de 54 M€.

Le montant des subventions départementales sollicitées par Noréade et non encore versées à ce jour est de 9 451 809,48 € pour la période 2014-2018.

Sur la période comprise entre 1971 et 1992, Noréade, la régie du SIDEN-SIAN, a bénéficié d'une avance remboursable départementale de 31 534 079,22 €. D'une durée de 90 ans (1971-2060), le restant dû par Noréade s'élève au 31 décembre 2015 à 21 361 315,43 €.

Afin de régler la situation financière les liant, le Département et Noréade se sont rapprochés et ont accepté les termes d'un règlement amiable sous la forme d'un protocole d'accord transactionnel basé sur les principales dispositions suivantes :

Noréade renonce au versement par le Département des subventions sollicitées auprès du Département (dont la liste est jointe en annexe 2) pour la période 2014-2018 et non encore versées par la collectivité, soit un montant de 9 451 809,48 €.

En contrepartie, le Département fixe le montant du remboursement de l'avance remboursable restant dû par Noréade (annexe 1), en application de la convention conclue entre le Département et le SIAN en date du 20 décembre 1971, à 9 492 312,84 €.

Ce restant dû correspond à la somme

de 21 361 315,43 € à laquelle sont soustraits les 9 451 809,48 € susvisés et 2 417 193,11 € de frais financiers liés aux emprunts qui seront contractés par Noréade pour le règlement du présent dossier.

Noréade versera au Département du Nord la somme de 9 492 312,84 € dans un délai de 30 jours à compter de la signature par les deux parties dudit protocole.

Je propose à la Commission Permanente :

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département le protocole d'accord transactionnel annexé au présent rapport et tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 52.

Monsieur MONNET avait donné pouvoir à Monsieur FICHEUX. Monsieur FICHEUX, membre du conseil d'administration de Noréade, ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FREMAUX (porteuse du pouvoir de Madame VANPEENE).

La proposition du rapport n°5/1 est adoptée par assentiment de la Commission permanente.

Monsieur PICK présente les huit protocoles et conventions proposés dans le rapport n° 5/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ,

Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.2

DENV/2016/80

OBJET :

OPERATIONS DE GESTION SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES :

AXES : 1, 2, 3, 5 - FICHES : 1.3, 2.1, 2.3, 3.1, 3.4, 3.11, 5.6

La bonne gestion et l'optimisation des conditions d'accueil du public sur les Espaces Naturels Sensibles départementaux nécessitent la signature de diverses conventions, dont le détail suit :

- 1) **Signature du renouvellement de deux chartes dans le cadre du label « Tourisme et Handicap ». Accessibilité pour tous sur les sites Espaces Naturels Sensibles.**

Le Département est largement engagé dans une démarche visant à offrir aux personnes souffrant d'un handicap (moteur, visuel, auditif ou mental) un accès facile et sécurisé à certains de ses sites Espaces Naturels Sensibles.

Dans ce cadre, de nombreux sites Espaces Naturels Sensibles ont donc été aménagés en partenariat avec l'Association des Paralysés de France (APF) et le Comité Départemental de Tourisme (CDT) dans le but de bénéficier du label « Tourisme et Handicap », entre 2004 et 2009.

Trois sites ont obtenu le label en 2010 et 2011 pour une durée de cinq ans :

- Le site ornithologique des Cinq Tailles, à Thumeries et La Neuville, pour les handicaps moteur et auditif ;
- Le site des marais de la Marque, à Templeuve-en-Pévèle, Péronne-en-Mélantois et Fretin, pour le handicap auditif ;
- Le parc départemental de l'abbaye de Liessies, à Liessies et Willies, pour le handicap moteur.

Des travaux ont donc eu lieu en 2014 et 2015 sur ces 3 sites afin de les entretenir et de les remettre en parfait état. Suite au passage de la commission régionale « Tourisme et handicap », le Département peut obtenir le renouvellement pour les deux premiers sites, cette fois pour 3 types de handicaps (auditif, mental et moteur).

Le renouvellement du troisième site, le parc départemental de l'abbaye de Liessies, sera étudié en 2016 par la commission régionale « Tourisme et Handicap » et devrait faire l'objet de la signature d'une nouvelle charte.

2) Signature de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le SDIS pour l'entretien des ENS sur les secteurs du douaisis, du valenciennois et du cambrésis dans le cadre du programme de formation du SDIS.

En raison de ses missions, le métier de sapeur-pompier requiert une formation permanente. Toutefois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord ne dispose pas toujours des moyens matériels suffisants et des sites d'entraînement se rapprochant le plus possible des conditions réelles d'intervention pour assurer une mission de formation permanente à l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre de la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département du Nord doit procéder à la coupe d'arbres sur des terrains difficilement accessibles (carrières, terrils, front de taille, ...).

C'est dans ce contexte que le Département propose la mise à disposition de sites ENS au SDIS des secteurs du douaisis, du valenciennois et du cambrésis sur lesquels des opérations complexes sont à mener. L'objectif de ce partenariat est de confronter les matériels utilisés, les techniques de découpes aussi bien pour le SDIS que pour les ENS, dans le souci d'améliorer la sécurité des agents et des usagers.

Afin de définir les modalités de mise à disposition des sites ENS en question, il est nécessaire de signer une convention avec le SDIS. Cette convention est élaborée pour une durée d'une année à compter de la date de sa signature.

3) Signature d'un contrat de collaboration entre le Département du Nord et l'université Lille 1 pour la réalisation du projet DIAMEN et l'élaboration d'un diagnostic écologique du marais du terril de Germignies Nord

Le terril de Germignies Nord, situé sur les communes de Flines-lez-Râches et de Marchiennes en bordure de la Scarpe, est une propriété départementale.

En mars 2014, Monsieur Rémi CORDONNIER, locataire avec d'autres chasseurs d'une grande zone de marais située au sud-est du site, a informé le Département, d'une dégradation de la qualité de l'eau du marais.

Le rapport d'analyse des eaux réalisé par un bureau d'étude a révélé des concentrations importantes en sulfates et en soufre dans les eaux au pied du terril ainsi qu'une faible teneur en oxygène dissous. Toutefois, les études menées ne permettent pas aujourd'hui d'en évaluer précisément l'impact sur le milieu. Des investigations supplémentaires sont nécessaires et notamment des prélèvements d'eaux et de sédiments sur l'ensemble du marais, des inventaires de la faune et de la flore aquatiques sur une année biologique.

Afin de réaliser ces études complémentaires, il est proposé de recruter deux stagiaires en Master 2 qui travailleront sur un diagnostic physico-chimique, appelé projet DIAMEN « Diagnostic chimique et physico-chimique du lessivage du terril de Germignies Nord sur le Milieu aquatique ENvironnant ». A cet effet, un contrat de collaboration sera signé entre le Département et l'université de Lille 1.

4) Application du Régime Forestier aux forêts départementales. Convention annuelle d'application n°12 pour l'année 2016 (renouvellement).

Parmi ses propriétés, le Département du Nord a acquis divers espaces boisés, d'une surface de plus de 800 hectares répartis de la Flandre (Mont Noir) à l'Avesnois (bois de Nostrimont), boisements sur lesquels s'applique le régime forestier, conformément au Code Forestier (article 111-1) et la gestion en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

Conformément à la convention-cadre (ci-annexée) qui précise les grandes missions dévolues à l'Office National des Forêts pour une gestion adaptée des forêts départementales :

- 1 - Surveillance générale ;
- 2 - Elaboration de l'aménagement forestier (plan de gestion de la forêt) ;
- 3 - Application de l'aménagement forestier (martelage, coupes, vente, reboisement,...) ;
- 4 - Mise en œuvre du programme annuel d'actions.

Il convient de renouveler la convention annuelle

d'application de manière à répertorier les dépenses à engager pour l'année 2016 selon les missions établies dans la convention cadre.

5) Conventions de pâturage de sites Espaces Naturels Sensibles à Bierne et Gravelines

Le Département du Nord est propriétaire de 25 ha de prairies et zones humides sur le site ornithologique et d'expansion de crues du Bierendyck à Bierne.

Par ailleurs, le Département est gestionnaire de 20 ha de prairies et zones humides aménagées par Dunkerque LNG (filiale d'EDF), propriétaire, dans le cadre des mesures compensatoires du terminal méthanier nommées « Site des Hems-Saint-Pol » sur la commune de Gravelines.

De nombreux habitats coexistent sur ces sites : prairies humides, vasières, roselières, d'intérêt patrimonial élevé ou exceptionnel. Les surfaces en nature de prairies humides justifient la mise en place d'un pâturage bovin permettant d'obtenir, à terme, des prairies humides rases d'un intérêt écologique majeur pour le nourrissage des oiseaux (canards, oies, limicoles, hérons,...).

La gestion pastorale mise en place depuis plus de 15 ans sur d'autres propriétés départementales a donné les résultats escomptés, notamment sur les dunes flamandes, le site ornithologique des Cinq Tailles, le site des marais de la Marque...

Il est donc proposé d'étendre ce mode de gestion par pâturage aux sites désignés ci-dessus.

Les troupeaux prévus sur les terrains concernés sont composés de :

- 5 têtes de bovins (rouge flamande) par an sur le site ornithologique et d'expansion de crues du Bierendyck à Bierne – secteur SUD, pendant 3 ans (2016-2018), pour une surface de 7 ha environ dont 2,4 ha pâturables,
- 5 têtes de bovins (rouge flamande) par an sur le site des Hems-Saint-Pol à Gravelines, pendant 3 ans (2016-2018), pour une surface de 20 ha dont 11 ha pâturables environ.

6) Convention d'accès au Clipon des associations naturalistes et scientifiques

Le Département est gestionnaire, au titre des Espaces Naturels Sensibles, des terrains littoraux objet des mesures compensatoires environnementales du terminal méthanier, aménagés sous maîtrise d'ouvrage du Grand Port Maritime de Dunkerque et de Dunkerque LNG, filiale d'EDF exploitant le terminal méthanier, conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral de dérogation du 31 juillet 2009.

La convention jointe a pour objet de fixer et d'organiser les modalités d'accès des ornithologues et naturalistes professionnels et associatifs ainsi que des représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord dans le cadre de leurs missions de suivi et d'étude de la biodiversité, aux terrains relevant des mesures

compensatoires et abords du terminal méthanier, dans le respect des contraintes liées à l'exploitation d'un terminal méthanier.

7) Conventions plateforme collaborative CUD

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a développé une plateforme collaborative autour du thème du développement durable permettant de mutualiser les connaissances entre collectivités et faciliter le travail d'échanges de documents entre les partenaires.

Une convention définissant les modes d'utilisation de cet outil doit dès lors être signée entre la CUD et le Département du Nord.

8) Convention de partenariat avec RTE dans le cadre de la réalisation de clôtures et la mise en place d'un pâturage sous la ligne Avelgem – Mastaing 1 et 2, sur le site des marais de la Marque à Templeuve

Le Département du Nord est propriétaire de plus de 120 ha sur le site des marais de la Marque situé sur les communes de Cysoing, Fretin, Louvil, Péronne-en-Mélantois et Templeuve.

Une ligne THT traverse ce site, sous laquelle RTE a une obligation de maintenir des milieux ouverts. La mise en pâturage permettrait une gestion douce et l'économie pour le Département des frais de débroussaillage régulier.

RTE est disposé à verser au Département une participation financière pour la réalisation de travaux de clôtures sous sa ligne. Le montant de cette participation unique s'élève au maximum à 5 000,00 €HT (somme dépensée par RTE pour l'entretien sous la ligne sur 10 ans). La convention jointe reprend les termes de cet accord financier et les règles de contrôle et de suivi des aménagements pour une durée de 10 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- 1) En ce qui concerne la signature du renouvellement de deux chartes dans le cadre du label « Tourisme et Handicap ». Accessibilité pour tous sur les sites Espaces Naturels Sensibles :
 - de valider le cadre commun de « la charte du labellisé pour un tourisme équitable et accessible à tous » ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les chartes particulières du site ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries et La Neuville et du site des marais de la Marque à Fretin, Péronne-en-Mélantois et Templeuve-en-Pévèle ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes chartes particulières pour les sites qui obtiendraient le label national « Tourisme et Handicap » ou son renouvellement, notamment celle concernant le parc de l'abbaye de Liessies.

- 2) En ce qui concerne la signature de la convention de partenariat entre le Département du Nord et le SDIS pour l'entretien des ENS sur les secteurs du douaisis, du valenciennois et du cambrésis dans le cadre du programme de formation du SDIS :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'entretien des Espaces Naturels Sensibles sur les secteurs du douaisis, du valenciennois et du cambrésis avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2016.
 - d'imputer la dépense correspondant à la contribution annuelle de 2 € par hectare, soit 1 610 €HT, sur les crédits inscrits à l'article 937-738 - Nature comptable 6558 du budget des Espaces Naturels Sensibles 2016 ;
 - d'imputer la dépense correspondant à la rémunération pour l'élaboration des aménagements forestiers départementaux, soit 10 010 €HT, sur les crédits inscrits à l'article 937-738 - Nature comptable 6228 du budget des Espaces Naturels Sensibles 2016 ;
- 3) En ce qui concerne la signature d'un contrat de collaboration entre le Département du Nord et l'université Lille 1 pour la réalisation du projet DIAMEN et l'élaboration d'un diagnostic écologique du marais du terroir de Germignies Nord :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de collaboration, du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016, entre le Département du Nord et l'université de Lille 1 pour la réalisation du projet DIAMEN et l'élaboration d'un diagnostic écologique du marais du terroir de Germignies Nord ;
 - d'imputer la dépense correspondant aux frais supportés par le Département du Nord, soit 5 500 €HT, sur les crédits inscrits à l'article 937-738, nature comptable 62878 du budget départemental 2016
- 4) En ce qui concerne l'application du Régime Forestier aux forêts départementales. Convention annuelle d'application n°12 pour l'année 2016 (renouvellement) :
- d'appliquer le régime forestier, en application de l'article 111-1 du Code Forestier, à l'ensemble des forêts départementales précitées, d'en transférer la surveillance générale à l'Office National des Forêts et d'appliquer la contribution annuelle de 2 € par ha, soit un montant total de 13 160 €HT pour l'année 2016 ;
 - de réaliser et valider les aménagements forestiers (plans de gestion) pour les boisements des Peupleraies du bas Escaut et du site du Grand Marais et des Marais d'Etrun, au cours de l'année 2016, pour un montant total de 10 010 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annuelle d'application n°12 pour l'année 2016 ;
 - d'imputer la dépense correspondante à la surveillance des massifs, soit 11 550 €HT venant en sus des 12 % perçus sur les ventes de bois, sur les crédits inscrits à l'article 937-738 - Nature comptable 6228 du budget des Espaces Naturels Sensibles 2016 ;
- 5) En ce qui concerne les conventions de pâturage de sites Espaces Naturels Sensibles à Bierne et Gravelines :
- de signer deux conventions tripartites concernant le site ornithologique et d'expansion de crues du Bierendyck à Bierne et le site des Hems-Saint-Pol à Gravelines, avec Monsieur Benoit VANBREMEERSCH et Espaces Naturels Régionaux, pour les années 2016-2018, permettant de fixer les modalités de pâturage sur les sites concernés conformément au cahier des charges environnementales joint à chacune des conventions.
- 6) En ce qui concerne la convention d'accès au Clipon des associations naturalistes et scientifiques :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au présent rapport relatif à l'accès au Clipon des associations naturalistes et scientifiques
- 7) En ce qui concerne les conventions plateforme collaborative CUD :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'utilisation des connaissances mutualisées entre collectivités développée par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).
- 8) En ce qui concerne la convention de partenariat avec RTE dans le cadre de la réalisation de clôtures et la mise en place d'un pâturage sous la ligne Avelgem – Mastaing 1 et 2, sur le site des marais de la Marque à Templeuve :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Directeur du Groupe Régional Maintenance Flandre-Hainaut de RTE la convention de partenariat d'une durée de 10 ans, reconductible annuellement, par tacite reconduction, au-delà de cette période, pour la réalisation et l'entretien d'un aménagement favorable à la biodiversité sur le site des marais de la Marque à Templeuve, sur les parcelles cadastrées section A n^{os} 341, 342, 343, 344, 377p, 378, 379, 380 et 404, situées sous la

ligne 400 kv Avelgem-Mastaing 1 et 2, entre les pylônes 117 et 119 ;

- d'autoriser la participation financière de RTE au titre de la mise en place de ces aménagements, pour un montant maximum de 5 000 €HT, payée directement auprès d'une société qu'il mandate.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 53.

Madame COTTENYE est membre suppléante du conseil d'administration de l'Université de Lille I. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur WATTEBLED (membre titulaire du conseil d'administration de l'Université de Lille I) avait donné pouvoir à Madame LEYS. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

51 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 26 pouvoirs.

Les propositions du rapport n°5/2 sont adoptées par assentiment de la Commission Permanente.

Monsieur PICK présente le rapport n° 5/3 relatif à une convention d'études et de recherches dans le cadre du développement et de l'amélioration du procédé de biotraitement des sédiments.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.3

DRD/2016/102

OBJET :

**CONVENTION D'ETUDES & DE RECHERCHES
« DEVELOPPEMENT & AMELIORATION DU PROCEDE DE
BIOTRAITEMENT DES SEDIMENTS »
MODIFICATION DU PLANNING ET PHASE PREPARATOIRE
POUR L'EXTENSION DU PROCEDE AU DOMAINE « FOSSE » -
AVENANT N° 1 - (P.R.I.D)**

Par délibération en date des 25 et 26 juin 2012, le Conseil Général a décidé à l'unanimité d'adopter le principe de réalisation d'un « Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable » le P.R.I.D.D. dénommé depuis Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.)

Dans le cadre du P.R.I.D, une convention d'Etudes et de Recherches entre le Département, ARMINES-D.G.C.E. (organisme de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai) et BIOSYNERGIE, société porteuse des brevets, a été signée le 14 janvier 2016 et notifiée le 28 janvier 2016. Le Conseil Départemental a autorisé le Président à signer ce marché, lors de sa séance du 12 octobre 2015.

Le biotraitement est un procédé particulièrement porteur même si son application est conditionnée à la composition des sédiments. Il ne peut toutefois se

substituer aux techniques de dragage dont il reste un complément fort intéressant.

Dérivé des techniques de traitements de sols pollués, le biotraitement est réalisé in situ et ne nécessite pas d'exporter les matériaux concernés. Il ne crée donc **pas de déchets à stocker**, ne nécessite pas de traitement ultérieur pour gérer la pollution et n'est pas traumatisant pour l'environnement immédiat. Il n'a quasiment **pas d'impact sur l'activité du site** dans lequel il est effectué. Il est **particulièrement économique** : le coût d'un traitement, quand il est possible, représente selon les cas, environ 1/10^{ème} à 1/20^{ème} du coût d'un dragage équivalent.

Le potentiel écologique et économique du procédé de biotraitement avec baisse de sédiments est très important. **La problématique des sédiments concerne les milieux naturels et de nombreux ouvrages tant de génie civil que de bâtiments sur lesquels le biotraitement semble très prometteur.**

Le projet intègre le biotraitement du Bassin Vauban qui apportera des données essentielles au projet de développement. Ces dernières sont complémentaires aux expériences de biotraitement réalisées antérieurement en milieu marin. Elles contribueront à la modélisation des traitements marins, noyau du projet, à court terme.

Le programme d'études et de recherches cible un démarrage des opérations du Bassin Vauban en mars 2016.

Différents paramètres imposent le report de cette échéance au mois de mars 2017. Notamment, le flou réglementaire vis-à-vis des procédures administratives à mettre en œuvre pour effectuer l'épandage des micro-organismes dans le Bassin Vauban et les impératifs de début de biotraitement en avril.

Compte tenu de ce différé incontournable, il serait pertinent, **comme la convention en donne la possibilité, de commencer la phase C d'extension du programme à différents domaines de biotraitement en privilégiant le domaine « fossé ».** Ce choix se justifiant par l'ampleur du

linéaire de fossés routiers qui borde le linéaire routier départemental.

Il s'agirait de procéder à une phase préparatoire dès l'année 2016. **Cette phase comprendrait différentes analyses dans les fossés routiers départementaux et différents essais in situ afin d'obtenir des premières données sur ce domaine d'application.** Elle contribuerait à optimiser le délai global du projet malgré les aléas rencontrés.

Cette phase préparatoire du domaine « fossé » représenterait un coût de 108.000 € (cent huit mille euros). Coût réparti entre les partenaires comme suit :

Apports du Département	54.928 €TTC
Apports d'ARMINES-D.G.C.E.	45.072 €TTC
Apports de BIOSYNERGIE	8.000 €TTC

Ces apports seraient intégrés ultérieurement à la phase du domaine « fossé » pour l'évaluation de la répartition des retombées liées à ce domaine.

Dans ce contexte, et dans une stratégie d'efficience du P.R.I.D., je propose à la Commission Permanente :

- **de reporter le planning initial d'un an et de cibler un premier épandage portuaire en avril 2017 sans incidence financière directe liée à ce report ;**
- **de réaliser la phase préparatoire du domaine « fossé » avec une participation maximum du Département à hauteur de 54.928 € ;**
- d'imputer les dépenses liées à la phase préparatoire au chapitre fonction 900 sous fonction 0202 nature comptable 2031 Programme INTR 12P3016 (12P3016APD) – opération 12P3016OV001 pour les études de Recherche et Développement inhérentes au P.R.I.D ;
- d'autoriser les demandes des fonds externes (fonds européens) par le Département ;
- d'autoriser la signature de l'avenant correspondant.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
Programme INTR 12P3016 (12P3016APD) opération 12P3016OV001	5.900.000	1.245.000	4.755.000	54928	4.707.560

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 59. 52 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 27 pouvoirs.

Les propositions du rapport n°5/3 sont adoptées par assentiment de la Commission Permanente.

Monsieur Max-André PICK, Vice-président chargé de l'habitat, du logement et des politiques urbaines, présente le rapport n° 5/4 relatif à une convention de partenariat avec l'observatoire de l'habitat du Grand Douaisis et au dispositif Nord Energie Solidarité.

Monsieur PICK attire l'attention sur le déploiement du dispositif Nord Energie Solidarité sur le territoire

départemental. Il souligne l'effet levier du dispositif qui génère environ 18 euros de financement et d'investissement lorsque le Département engage 1 euro.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Isabelle BULTE-MARCHYLLIE, Maxime CABAYE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Anne-Sophie BOISSEAU donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Carole BORIE donne pouvoir à Jean-René LECERF, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Guy BRICOUT donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Marguerite CHASSAING donne pouvoir à Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Carole DEVOS donne pouvoir à Arnaud DECAGNY, Sylvia DUHAMEL donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Marc GODEFROY donne pouvoir à Martine FILLEUL, Jean-Marc GOSSET donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Olivier HENNO donne pouvoir à Geneviève MANNARINO, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Max-André PICK, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, André LENQUETTE donne pouvoir à Yves DUSART, Luc MONNET donne pouvoir à Bruno FICHEUX, Roméo RAGAZZO donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Patrick VALOIS donne pouvoir à Christian POIRET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Virginie VARLET donne pouvoir à Françoise MARTIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Bernard BAUDOUX, Marie TONNERRE, Jean-Noël VERFAILLIE

N° 5.4

DHL/2016/125

OBJET :

**POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT
DISPOSITIF NORD ENERGIE SOLIDARITE ET
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT**

La politique de l'Habitat et du Logement s'inscrit au cœur des solidarités humaines et territoriales.

A ce titre, elle répond à une dynamique de soutien à l'aménagement durable des territoires, l'activité économique et l'insertion. Elle apporte également une réponse au logement des ménages fragiles du Département (jeunes de l'ASE, personnes âgées, personnes handicapées, public PDALPD, etc.).

Les partenariats et projets développés visent à décliner opérationnellement le premier Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord en apportant des solutions innovantes, un soutien spécifique en secteur rural et la mise à disposition de logements accessibles socialement et physiquement à tous.

1. Convention de partenariat avec l'observatoire de l'habitat du Grand Douaisis

Le Département du Nord a créé un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) suite à l'élaboration de son Plan Départemental de l'Habitat (PDH), validé en réunion du Conseil général du 15 décembre 2014.

Celui-ci a notamment vocation à suivre les politiques menées sur le territoire et réévaluer les enjeux et orientations habitat du PDH. Cet observatoire départemental s'inscrit en complémentarité des observatoires locaux existants en charge du suivi des politiques locales (SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale et PLH, Programmes Locaux de l'Habitat).

Dans ce cadre, le Département établira des partenariats avec les observatoires locaux.

1.1 Présentation de l'observatoire de l'habitat du Grand Douaisis

L'observatoire de l'habitat du Grand Douaisis porté par le Syndicat mixte SCOT Grand Douaisis est né d'une démarche partenariale à 8 structures :

- Conseil Départemental du Nord,
- Syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis,
- Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent,
- Mission Bassin Minier,
- Caisse d'Allocations Familiales du Nord,
- Direction Des Territoires et de la Mer du Nord,
- Parc naturel Régional Scarpe Escaut,
- Etablissement Public Foncier.

Il constitue un outil de connaissances, d'évaluation des besoins et résultats de politiques d'aménagement et d'habitat menées sur le territoire dans le cadre du SCOT, des PLH et de la délégation des aides à la pierre.

Il fédère les différents acteurs du territoire autour du partage, de l'appropriation de ses connaissances et analyses dans un objectif de cohérence d'ensemble des politiques.

L'observatoire réalise des analyses et études selon un programme annuel défini par son comité de pilotage, celles-ci sont valorisées par des publications régulières largement diffusées sur le territoire et relayées par les partenaires. Les travaux conduits nourrissent également les diagnostics de PLH ou la révision des documents et d'évaluation du SCOT.

Le Syndicat mixte assure l'animation de l'observatoire, à savoir :

- animation des réunions du comité technique de l'observatoire chargé de suivre les études et la rédaction des publications,
- tenue des « matinées de l'habitat », journées d'informations en direction des élus,
- organisation des plates-formes habitat, instances de partage des analyses avec les professionnels de l'habitat.

1.2 Partenariat avec le Département

Une première convention partenariale triennale pour la période 2013-2015 a été signée par le Département du Nord.

Elle décrit l'objet et les moyens de l'observatoire, son périmètre d'observation, le partenariat constitué, la gouvernance et les activités menées par l'observatoire.

Cette nouvelle convention, première convention entre l'observatoire départemental de l'habitat et un observatoire local, redéfinit les objectifs du partenariat et précise les orientations des travaux pour les trois années à venir.

Le Département du Nord en tant que partenaire participe aux comités de pilotage et aux comités techniques de l'observatoire, il assure la promotion des travaux au travers de son propre réseau.

Ce partenariat s'inscrit dans un intérêt réciproque de partage et d'analyse en commun des données du territoire dans le cadre des travaux de l'ODH et celui du Grand Douaisis.

2. Nord Energie Solidarité

2.1 Etat d'avancement du dispositif Nord Energie Solidarité

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a conforté la responsabilité confiée au Département en tant que chef de file de l'action sociale, du développement social et de la

contribution à la résorption de la précarité énergétique.

La précarité énergétique a été identifiée comme un enjeu majeur puisqu'elle impacte près d'un tiers des Nordistes et principalement les populations les plus précaires.

Face à cette urgence, le Département a lancé un dispositif expérimental « Nord Energie Solidarité » (NES) qui est mis en œuvre opérationnellement depuis janvier 2015 pour une durée de 3 ans et qui vise à soutenir 1 000 ménages aux ressources inférieures ou égales à 1,6 RSA. Le dispositif s'articule avec les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) Habiter Mieux déclinés par les intercommunalités.

Le dispositif permet d'intervenir en soutien des ménages fragiles en difficulté dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'insalubrité et pour favoriser le maintien à domicile.

Lors de sa réunion du 1^{er} février 2016, Le Conseil Départemental a adopté les évolutions suivantes à l'unanimité afin de permettre une mise en cohérence avec les orientations politiques du mandat :

- Le barème NES actuellement fixé à 1,5 RSA exclut par un effet de seuil certains publics, notamment les personnes âgées bénéficiaires de l'ASPA et les personnes handicapées bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Désormais, ce barème est élargi de 1,5 à 1,6 RSA.
- Afin de lutter contre les intoxications au monoxyde de carbone (CO) résultant souvent d'un logement dégradé et de mauvaises conditions d'entretien de l'équipement de chauffage, le Département va mobiliser le volet 3 du dispositif NES dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.
- Le repérage des ménages, enjeu majeur, est une condition nécessaire à la réussite de l'expérimentation NES. Constatant le volume important de locataires dans le territoire lillois, le Département s'est inscrit dans un partenariat avec la Ville de Lille dans le cadre de la mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).

Cette expérimentation a vocation à être généralisée sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour mettre l'accent sur la qualité des travaux, le Département a développé une démarche de mise en relation entre les ménages et les entreprises et entreprises d'insertion avec lesquelles il a conventionné via la mise en place du chèque travaux. Batylys, Approbat et le réseau SynerCiel ont déjà conventionné avec le Département.

Dans ces conventions, le Département prévoit le développement d'un volet social et d'insertion.

20 entreprises du réseau SynerCiel ont déjà décidé de conventionner avec le Département.

Les associations intermédiaires ARIL PLUS à Cambrai, ACID à Avesnes et ASEC de l'Ostrevant dans le valenciennois ont également conventionné.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du dispositif NES sur l'ensemble du territoire départemental, le Département et le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre ont signé une convention le 9 février 2016.

A ce jour la plate forme départementale d'information et d'orientation portée par l'ADIL a enregistré plus de 830 appels et 300 fiches contacts ont été constituées.

100 dossiers pour attribution d'une aide aux particuliers ont été présentés en Commission Permanente.

En effet, depuis le lancement opérationnel du dispositif et les premiers engagements à la Commission Permanente du 11 mai 2015, 79 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur ont bénéficié du soutien du Département pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur habitation.

2.2 Nouvelles demandes de subvention de particuliers

Dans ce rapport 28 dossiers éligibles au dispositif NES vous sont présentés pour attribution d'une aide. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 14 demandes relèvent de l'arrondissement de Lille dans le cadre de la convention cadre signée avec la Métropole Européenne de Lille le 29 décembre 2014 : 6 demandes ont été accompagnées par le GRAAL, opérateur du PIG ADH LM - Roubaisien, 5 dossiers par Urbanis, opérateur du PIG HD - Lille, du PIG HD - Nord et de l'OPAH RU Roubaix, Croix, Wattrelos et 3 dossiers portés par Soliha, opérateur du PIG HD - Sud, du PIG HD - Tourquennois et dans le cadre de la MOUS LHI,
- 7 demandes relèvent de l'arrondissement de Maubeuge dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre le 20 février 2015, 1 demande accompagnée par Soliha Avesnois, opérateur du PIG Habiter Mieux et 6 demandes accompagnées par Soliha, opérateur de l'OPAH RU de Sous Bois,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Cambrai dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Cambrésis le 16 juin 2015 : accompagnement par INHARI, opérateur du PIG Habiter Mieux du Cambrésis,
- 5 demandes relèvent de l'arrondissement

de Valenciennes dans le cadre des conventions signées avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole le 5 octobre 2015 et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut le 27 mars 2015. 4 demandes sont accompagnées par Soliha du Hainaut, opérateur du PIG Habitat Durable de la Porte du Hainaut et 1 demande est accompagnée par l'opérateur Urbanis dans le cadre d'un cofinancement Département/Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole,

- 1 demande relève de l'arrondissement de Douai dans le cadre de la convention signée avec la Communauté de communes Cœur d'Ostrevant le 9 juin 2015, demande accompagnée dans le cadre du PIG Habitat Durable par Soliha Douaisis.

Parmi les 28 dossiers présentés (lecture croisée par thématique) :

- 28 concernent des projets de travaux par des propriétaires occupants,
- 25 concernent les aides du volet 1 et 3 celles du volet 2,
- 1 dossier relève de l'autonomie, 3 dossiers de la Lutte contre Habitat Indigne (LHI) et 2 dossiers d'Auto Réhabilitation Accompagnée en précarité énergétique (ARA).

L'intervention départementale s'élève à 37 074,96 € d'aides en travaux et le montant total des travaux réalisés par les entreprises locales sur les territoires s'élèvent à 696 346,43 €T.T.C.

Sur l'ensemble des dossiers déposés à ce jour, on peut établir l'effet levier suivant, à savoir, pour 1 € dépensé par le Département, 18 € de travaux sont réalisés au bénéfice des ménages fragiles.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser la signature de la convention jointe au rapport,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité, les subventions pour le financement des demandes de particuliers sur le volet des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 37 074,96 € dont le détail est repris dans le tableau joint en annexe,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 9172, 9372 et 9358 du budget départemental de l'exercice 2016.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172/20422 (Opération 15P3051ov003)	2 000 000	110 062.94	1 889 937.06	37 074.96	1 852 862.1

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 20 h 01.
52 Conseillers départementaux étaient présents en
séance. Ils étaient porteurs de 27 pouvoirs.

Les propositions du rapport n°5/4 sont adoptées par assentiment de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève
la séance à 20 heures 05.

Jean-Noël VERFAILLIE
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental